
PERIODIQUE DE
CONJONCTURE

MARS 2008

N° 79

Environnement international

- Révision à la baisse de la croissance économique mondiale attendue en 2008 ;
- Nouveaux records des cours de certains produits de base, en particulier le pétrole brut, et de la parité de l'euro/dollar ;
- Poursuite de la hausse des prix à la consommation familiale ;
- Léger redressement des principaux indices boursiers.

Conjoncture nationale

- Relèvement des prix à la production des céréales ;
- Consolidation du rythme de la production des industries manufacturières ;
- Ralentissement de la progression de l'activité touristique ;
- Poursuite de la hausse des prix à la consommation ;
- Resserrement de la liquidité bancaire et accélération de l'agrégat M3 corrélativement à la reprise des créances nettes sur l'extérieur au cours du premier trimestre de l'année 2008.
- Consolidation des principaux indicateurs boursiers durant le premier trimestre 2008, hormis un repli accentué des émissions par appel public à l'épargne.
- Excédent de la balance générale des paiements suite à l'accroissement des entrées nettes de capitaux.
- Dépréciation du dinar tunisien vis-à-vis de l'euro et appréciation vis-à-vis du dollar américain.

**Ce document est téléchargeable à partir du site Internet
de la Banque Centrale de Tunisie, chapitre Publications,
à l'adresse [http : //www.bct.gov.tn](http://www.bct.gov.tn)**

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Le ralentissement du rythme de l'**activité économique mondiale**, à partir de la deuxième moitié de 2007, notamment dans les pays industrialisés, s'est poursuivi au cours des premiers mois de 2008. Cette situation est engendrée par les retombées de l'envolée des prix des produits de base, en particulier le pétrole brut et les produits alimentaires, et de la crise des crédits hypothécaires à hauts risques aux Etats-Unis, ainsi que la volatilité des marchés financiers et des changes internationaux.

Dans ce contexte, le **taux de la croissance mondiale** prévu pour 2008 a été révisé à 3,7% contre 4,9% réalisés l'année écoulée. Cette décélération toucherait beaucoup plus les **pays développés** (1,3% contre 2,7% en 2007) que les **pays émergents et ceux en développement** (6,7% contre 7,9%). En outre, la progression du volume des **échanges internationaux de biens** serait limitée, cette année, à 5,9% contre 6,4% l'an passé.

Aux **Etats-Unis**, l'économie a maintenu, au cours du premier trimestre de 2008, la même cadence de croissance enregistrée le trimestre précédent, soit 0,6% en rythme annuel. L'affermissement des exportations de biens, induit par la dépréciation du dollar, a pu compenser le ralentissement de la consommation des ménages et la chute continue des investissements résidentiels. Pour l'ensemble de

l'année en cours, l'expansion économique de ce pays serait de l'ordre de 0,5% contre 2,2% en 2007.

Dans la **Zone Euro**, les indicateurs disponibles confirment la décélération de l'activité économique, au cours du premier trimestre de 2008. En particulier, l'indicateur du climat économique et l'activité manufacturière se sont repliés en avril. Quant à la croissance économique de cette zone, prévue pour l'année 2008, elle se situerait à 1,4% contre 2,6% l'an passé.

Au **Japon**, une baisse a été enregistrée, en mars 2008, au niveau des dépenses des ménages, de la production industrielle et de l'indicateur de confiance des entreprises. Une telle évolution se traduirait par un taux de croissance pour l'année en cours moins élevé qu'une année auparavant, soit 1,4% contre 2,1%.

Pour sa part, l'expansion économique des **pays émergents et ceux en développement** a commencé à se ressentir de la baisse du rythme de l'activité dans les pays développés et de la persistance de la flambée des cours mondiaux des produits de base. Ainsi et bien qu'elle demeure élevée, la croissance économique de la **Chine** est revenue à 10,6% en rythme annuel, au cours du premier trimestre de 2008, contre 11,2% pour le trimestre précédent, surtout après les mesures de restriction macroéconomique prises par le

gouvernement pour éviter la surchauffe de l'économie. A cet égard, la Banque centrale de Chine a relevé à trois reprises, depuis le début de l'année en cours, le taux des réserves obligatoires des banques en vue de limiter la distribution des crédits. Compte tenu de ces évolutions, la croissance économique de ce pays se situerait à 9,3% en 2008 contre 11,4% l'année écoulée.

La **situation de l'emploi** a été marquée par un accroissement du taux de chômage aux Etats-Unis, qui est passé de 4,7% à 5,1% entre les mois de janvier et mars 2008. En revanche, les taux de chômage se sont stabilisés au Japon et dans la Zone Euro, atteignant respectivement 3,8% et 7,1% en mars.

Concernant les **prix des produits de base**, ils ont continué à connaître une forte augmentation, sous l'effet de la persistance des tensions géopolitiques, des opérations spéculatives sur les marchés, de la faiblesse du dollar américain et de l'orientation des investissements vers des placements en actifs à rendements élevés, dans un contexte marqué par l'instabilité des marchés financiers.

En particulier, les cours du **pétrole brut** ont atteint de nouveaux records, soit 126 dollars pour le baril de brut léger américain et 124,49 dollars pour le baril de Brent, le 9 mai 2008. Cette flambée est imputable, notamment, aux perturbations au Nigeria, à la baisse des stocks dans les pays industrialisés et à des achats spé-

culatifs. En outre, l'OPEP a maintenu son plafond de production et les autres pays non membres de cette organisation ont connu un ralentissement de leurs productions et ce, parallèlement à l'affermissement de la demande des pays émergents, surtout la Chine.

De même, les prix des autres produits de base ont continué à augmenter, notamment les **denrées alimentaires** à l'instar du riz, du maïs et des huiles végétales, ce qui pourrait engendrer une crise alimentaire mondiale, en particulier dans les pays pauvres.

Cette situation s'est traduite par des **tensions inflationnistes**. Ainsi, la hausse des prix à la consommation, en termes de glissement annuel, a atteint, au mois de mars 2008, 4% aux Etats-Unis, 3,6% dans la Zone Euro et 1,2% au Japon, contre 2,8%, 2,3% et -0,1%, respectivement, au cours du même mois de 2007.

Malgré les pressions exercées sur les prix, certaines Banques centrales dans les pays industrialisés ont continué à assouplir leurs **politiques monétaires** pour soutenir l'activité économique. En particulier, la Réserve fédérale américaine a réduit à quatre reprises, depuis le début de l'année 2008, son principal taux d'intérêt directeur de 150 points de base au total, pour le ramener à 2% à la fin du mois d'avril. De même, la Banque d'Angleterre a abaissé son principal taux directeur deux fois, soit

de 25 points de base chacune, pour le réduire à 5% le 10 avril.

Parallèlement, les Banques centrales des pays développés ont continué à injecter massivement des liquidités sur les marchés de financement à court terme pour fournir aux banques les liquidités nécessaires et faire face à la crise du crédit. C'est dans ce cadre que la Réserve fédérale et la Banque d'Angleterre ont procédé, le 7 avril 2008, à une opération conjointe de refinancement portant sur une enveloppe de 15 milliards de dollars.

Pour leur part, les **marchés des changes internationaux** ont continué à être marqués par une forte appréciation de l'euro par rapport au dollar. En effet, la monnaie unique européenne a atteint un nouveau record, le 22 avril 2008, en

s'échangeant à 1,60 dollar. Elle a été soutenue par le différentiel des taux d'intérêt qui rend les rendements des actifs libellés en euro plus élevés, en plus de la détérioration de la conjoncture économique aux Etats-Unis.

S'agissant des **indices boursiers**, et après avoir reculé à leurs plus bas niveaux à la mi-mars 2008, sous l'effet des craintes d'une récession de l'économie américaine, ils se sont depuis orientés à la hausse, en relation avec des résultats meilleurs que ceux prévus pour certains grands groupes d'entreprises, notamment des banques américaines.

CONJONCTURE NATIONALE

Activité économique : Accroissement soutenu de la production des industries manufacturières, contrastant avec le ralentissement de l'activité touristique et l'apparition de tensions inflationnistes.

Dans le contexte d'une conjoncture mondiale difficile, l'économie nationale a été marquée, au cours des premiers mois de 2008, par les principales évolutions suivantes :

- affermissement du rythme de la production manufacturière, contre une baisse de celles des secteurs énergétique et minier ;

- poursuite de l'accélération des échanges commerciaux avec l'extérieur, surtout au niveau des exportations, particulièrement celles des industries manufacturières ; et

- ralentissement du rythme de progression des recettes en devises du secteur touristique .

Par ailleurs, des tensions sur les prix sont apparues, à l'instar des autres pays du monde, sous l'effet de la poursuite de la hausse des cours internationaux du pétrole et dérivés et de la plupart des autres produits de base, notamment les denrées alimentaires comme les céréales et les huiles végétales. Cette situation est de nature à se traduire par un impact négatif sur l'équilibre de la Caisse générale de compensation et, partant, celui du Budget

de l'Etat, ainsi que sur la balance courante.

1 – Agriculture et pêche

La campagne actuelle des **grandes cultures** s'est caractérisée par un déficit pluviométrique durant les mois de janvier et février 2008, ce qui a affecté environ 43% des superficies ensemencées en céréales, même si des précipitations importantes ont été enregistrées, au cours du mois de mars, dans la plupart des régions du pays.

Pour encourager davantage les agriculteurs et rentabiliser la campagne agricole, surtout avec la forte hausse des prix mondiaux des produits alimentaires, de nouvelles mesures présidentielles ont été prises, le 18 mars 2008, portant notamment sur :

- L'octroi de crédits complémentaires aux agriculteurs par les banques, les associations de développement et les coopératives pour acquérir les engrais et réaliser les travaux de traitement nécessaires. A cet égard, la Banque centrale de Tunisie a publié, le 19 mars 2008, une circulaire fixant le montant desdits crédits accordés par le système bancaire, qui varie entre

76 et 88 dinars à l'hectare selon les régions ;

- L'instauration d'une prime exceptionnelle pour la campagne actuelle au titre de la livraison des céréales aux structures de collecte avant le 31 août 2008, soit 15 dinars le quintal pour le blé dur et 10 dinars le quintal pour le blé tendre et l'orge.

Ainsi, les **prix à la production pour la campagne en cours** sont portés à 55 dinars le quintal pour le blé dur, 45 dinars pour le blé tendre et 40 dinars pour l'orge, contre respectivement 32,8 dinars, 28,7 dinars et 20 dinars le quintal pour la récolte céréalière de l'année 2007.

S'agissant des **importations de céréales**, réalisées durant le premier trimestre de 2008, elles ont atteint 606 mille tonnes pour un montant de l'ordre de 308 MDT, soit une baisse de 38,6% en quantité et une hausse de 2,5% en valeur, en comparaison avec la même période de 2007. La régression des quantités importées a concerné l'orge (23,5 mille tonnes contre 280 mille tonnes un an plus tôt), le blé dur (128,5 mille tonnes contre 207 mille tonnes) et le blé tendre (195,2 mille tonnes contre 271,7 mille tonnes). Il y a lieu d'indiquer que les **prix à l'importation libellés en dinar** ont augmenté, pour la même période, de 134% pour le blé dur, 71,7% pour le blé tendre et 58,9% pour l'orge, atteignant respectivement 833 dinars, 498 dinars et 480 dinars la tonne.

Pour le **secteur oléicole**, les **exportations d'huile d'olive** se sont élevées, du début de la campagne actuelle et jusqu'au 24 mars 2008, à environ 100 mille tonnes ou la moitié de la production, contre 94 mille tonnes écoulées au cours de la même période de la campagne précédente et un objectif fixé à 160 mille tonnes pour toute la campagne. Il est à signaler que les exportations d'huile d'olive ont progressé de 15,1% en quantité et de 36,4% en valeur, durant le premier trimestre de l'année en cours, pour atteindre environ 89 mille tonnes et 398 MDT. Quant aux **prix à l'exportation exprimés en dinar**, ils ont enregistré un accroissement de 18,5% en comparaison avec la même période de l'an passé, se situant à une moyenne de l'ordre de 4.470 dinars la tonne contre un niveau de 4.032 dinars pour toute l'année 2007.

En ce qui concerne les **agrumes**, les exportations ont atteint, jusqu'à fin mars de l'année en cours, 22,5 mille tonnes pour une valeur de 19,5 MDT contre environ 13 mille tonnes et 10,8 MDT un an plus tôt. Il est attendu que les exportations dépassent les prévisions initiales fixées à 25 mille tonnes contre 16,3 mille réalisées la campagne précédente.

Pour les **dattes**, les exportations ont atteint, du début de la campagne et jusqu'à fin mars 2008, environ 24 mille tonnes pour une valeur de 70,7 MDT contre 26 mille tonnes et 76,6 MDT au cours de la même période de la campagne écoulée.

Dans le **secteur de l'élevage**, et malgré certaines tensions rencontrées par ce secteur suite, notamment, à la hausse continue des prix des aliments du bétail sur le marché mondial, la production de **lait frais**, au titre du premier trimestre de l'année en cours, s'est accrue pour s'élever à 248 mille tonnes contre 238 mille pour la période correspondante de 2007.

Durant la même période, la production de **viandes rouges** a atteint environ 25 mille tonnes contre près de 26 mille tonnes une année auparavant, étant signalé que les prix des viandes ont connu une légère baisse, suite à l'abondance de l'offre d'animaux destinés à la boucherie en raison de la hausse des prix des aliments du bétail, particulièrement les aliments concentrés, l'orge et les tourteaux de soja.

Concernant le **secteur de la pêche et de l'aquaculture**, la production a stagné, au terme de mars 2008, au niveau de 22 mille tonnes dont 50% de poisson bleu. Sur le plan de la commercialisation, les **exportations de produits de la mer** ont atteint, durant les trois premiers mois de l'année, 6,7 mille tonnes pour une valeur de 74 MDT, contre 5,4 mille tonnes et 50,4 MDT l'année précédente.

La **balance alimentaire** avec l'extérieur a dégagé, au cours du premier trimestre de 2008, un excédent de près de 93 MDT contre environ 15 MDT un an plus tôt, suite à la progression des exportations à un rythme plus rapide que celui des importations (28,6% contre 13,6%). En conséquence, le **taux de**

couverture s'est accru pour passer, d'une période à l'autre, de 103% à 116,7%,

Au niveau de l'**approvisionnement du marché intérieur** au cours du mois de mars 2008, les quantités offertes sur le marché de gros de Bir El Kassâa ont augmenté pour les légumes et les fruits (20% et 31%, respectivement, en comparaison avec le même mois de l'année 2007).

2 – Activité industrielle

L'accroissement de l'**indice général de la production industrielle** s'est poursuivi atteignant 10,3%, en glissement annuel, en février 2008 contre 6,1% le mois précédent et 8,2% un an plus tôt. Cette évolution a été réalisée grâce à la progression de la production des **industries manufacturières** (12,9% contre 7,2% en février 2007), surtout les industries chimiques (26,3% contre -3,2%), les industries agroalimentaires (5,4% contre -2,9%) et le secteur du textile et habillement et des cuirs et chaussures (12% contre 3,6%). Par contre, la production du secteur des industries mécaniques et électriques a augmenté à un rythme moins rapide que celui de l'année précédente (19,5% contre 36%).

Par ailleurs, la production du **secteur minier** a enregistré une baisse sensible (-16,3% contre -2,8% en février 2007), tandis que celle de l'**énergie** a augmenté de 1,5% contre 14,6% une année auparavant.

Durant les deux premiers mois de l'année en cours, l'indice de la production industrielle a enregistré une progression de

8,2% contre 10,8% pour la même période de 2007. Cette décélération est imputable à la régression des productions des secteurs de l'énergie et des mines.

Dans les **industries manufacturières**, l'indice de la production a connu un accroissement important (11% à fin février 2008 contre 10,4% l'an passé), qui a concerné tous les secteurs avec, en particulier, une reprise dans les industries chimiques (13,2% contre -3%) et les industries agroalimentaires (4,5% contre une stagnation) et une consolidation de l'évolution de la production dans les industries des matériaux de construction, de la céramique et du verre (8,6% contre 7,2%) et les industries diverses (6,3% contre 2,3%). A l'inverse, un ralentissement a été enregistré dans les industries mécaniques et électriques (26% contre 35,7% un an plus tôt) et les industries du textile et habillement et des cuirs et chaussures (6,6% contre 12,5%).

Pour le **secteur de l'énergie**, l'indice de la production a accusé, au terme de février 2008, une légère baisse (-1,1% contre une hausse de 15,1% au cours de la même période de 2007), suite à la régression des productions de gaz naturel (303 mille tonnes d'équivalent-pétrole contre 322 mille tonnes) et de pétrole brut (661 mille tonne contre 701 mille).

Au cours de la même période, le **secteur minier** a connu une contraction sensible de sa production (-15% contre -3,6% l'année écoulée) en raison, notam-

ment, de la baisse du volume produit de phosphate de chaux (-21,2%).

En matière d'échanges commerciaux avec l'extérieur, les **exportations de produits manufacturés non alimentaires** ont augmenté, au cours du premier trimestre de 2008, de 23,8% contre 29% durant la même période de l'année précédente, pour représenter environ 75% du total des exportations. Ce ralentissement est attribuable à la majorité des secteurs, à l'exception de celui des industries chimiques (93,3% contre 20,6% au terme de mars 2007), surtout le secteur du textile et habillement et des cuirs et chaussures (9,6% contre 20,3%) et les industries mécaniques et électriques (23,2% contre 42,8%).

Concernant les **exportations des industries agroalimentaires**, elles ont enregistré une hausse de 23,1% à fin mars 2008 contre 6,9% au cours de la même période de l'année écoulée, suite notamment à l'augmentation des exportations d'huile d'olive.

Pour les exportations du **secteur de l'énergie**, elles ont accusé, pour le premier trimestre de l'année en cours, une décélération sensible (7,3% contre 40,1% au terme de mars 2007), en raison essentiellement de la baisse des quantités exportées de pétrole brut (-22,7%).

S'agissant des **importations du secteur industriel**, les achats de matières premières et demi-produits ont augmenté, au cours des trois premiers mois de 2008, de 23,1% contre 33% durant la même

période de 2007, pour représenter 32,8% du total des importations.

Pour ce qui est du **programme de mise à niveau du secteur industriel**, le nombre d'entreprises qui y ont adhéré, depuis le lancement de ce programme et jusqu'à la fin du mois de mars 2008, s'est élevé à 3.969 entreprises. Sur ce total, 2.711 entreprises ont obtenu l'approbation de leurs plans de mise à niveau pour un montant global d'investissements de 4.407 MDT et des primes s'élevant à 609 MDT.

Egalement, l'exécution des différentes composantes du **programme national d'économie d'énergie** s'est poursuivie, comme en témoigne l'approbation de contrats-programmes avec 226 grandes entreprises, dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité énergétique du secteur industriel. En outre, 45 nouveaux contrats seront approuvés au cours de 2008, ce qui permettra de réaliser une économie d'énergie de 218 mille tonnes d'équivalent-pétrole par an, soit 10% de la consommation annuelle.

Par ailleurs, le **programme de substitution du gaz naturel dans le secteur de l'habitat** a permis d'approvisionner 17,5 mille foyers en gaz naturel, au cours du premier trimestre de 2008, contre 16 mille durant la même période de l'an passé. Cette stratégie a permis d'augmenter la consommation de gaz naturel de 15,5%, au terme de février 2008, contre une baisse de 2,2% pour la consommation de produits pétroliers.

3 - Tourisme

Les indicateurs du secteur touristique ont connu, en mars 2008, des évolutions contrastées en comparaison avec le même mois de l'an passé. En effet, si les flux de touristes étrangers et les recettes touristiques en devises ont enregistré une évolution positive (9,9% et 4,1%, en glissement annuel, contre 7,2% et -2,8%, respectivement, en mars 2007), les nuitées globales se sont inscrites en baisse de 1,8% contre un accroissement de 5,5% un an plus tôt.

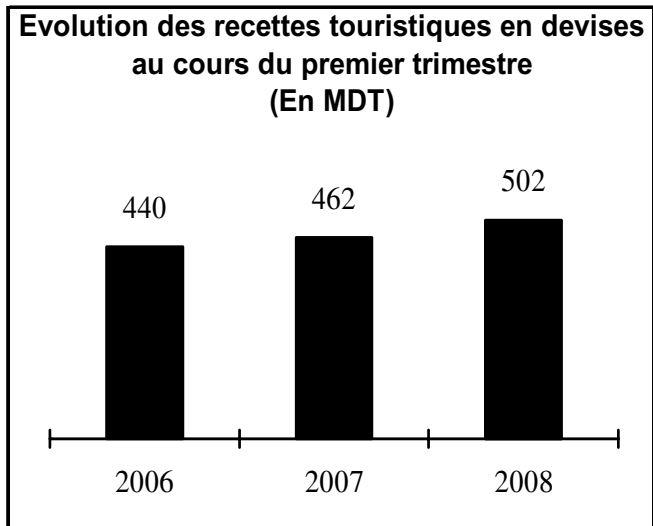
Durant le premier trimestre de l'année en cours, les **entrées de touristes étrangers** se sont accrues de 6,2% contre 6,3% durant la même période de l'année précédente, pour dépasser 1,1 million. Cette progression est imputable, en premier lieu, **aux flux des Maghrébins** (10,5% contre 7,3% en 2007), surtout les Libyens (12,4% contre 10,2%), et à un degré moindre **aux entrées des Européens** qui ont connu une décélération (0,9% contre 4,8%), suite à la baisse des effectifs des Anglais (-10,9% contre -12,7%), des Allemands (-6,1% contre -7%) et des Italiens (-4,5% contre +2,3%), en plus de la faible augmentation du nombre des Français (1,7% contre 9,7%). A l'inverse, certaines nationalités européennes ont enregistré une évolution notable de leurs entrées, à l'instar des Grecs (78,2%), des Russes (65,6%), des Turcs (32,2%) et des Belges (27,5%).

Pour leur part, les **nuitées globales** ont connu, à fin mars 2008, un ralentisse-

ment (2,4% contre 4,2% un an plus tôt), pour s'élever à 4,6 millions d'unités. Cette décélération est imputable au recul des nuitées dans les zones de Mahdia (-12,5%), Yasmine-Hammamet (-4,3%), Nabeul-Hammamet (-3,2%) et Gafsa-Tozeur (-0,7%), alors que les autres zones ont enregistré une hausse variant entre 1,2% dans la zone de Djerba-Zarzis et 14,5% dans celle de Tabarka-Aïn Draham.

Parallèlement, le **taux d'occupation relatif** s'est amélioré, au cours de la même période, de 0,3 point de pourcentage, pour atteindre 28,4%. A l'exception des zones touristiques de Mahdia (-5,5 points de pourcentage) et de Nabeul-Hammamet (-1,3 point), les autres régions ont connu une évolution positive, soit entre 0,5 point de pourcentage dans les zones de Sousse et de Gafsa-Tozeur et 6,3 points dans celle de Monastir-Skanès.

Quant aux **recettes touristiques en devises**, elles ont progressé, au cours des trois premiers mois de 2008, de 8,6% contre 4,9% un an plus tôt, pour s'élever à 501,6 MDT. Sans l'effet change, l'augmentation a atteint 8%. Au terme de la deuxième décade du mois d'avril, ces recettes ont atteint environ 673 MDT, soit un niveau en accroissement de 7% (6,7% sans l'effet change) contre 11,2% pour la même période de 2007.



4 – Transport aérien

Le **trafic aérien de passagers** a enregistré, au cours de février 2008, une hausse de 6,4%, contre 3,9% pour le même mois de l'an passé et une baisse de 2,1% en janvier. Durant les deux premiers mois de l'année, le nombre de passagers s'est accru de 2% contre 0,7% une année auparavant, pour atteindre environ 921 mille personnes. Cette progression a concerné les **lignes internationales** (2,2% contre -0,1% à fin février 2007), surtout le **trafic charter** (9,1% contre -7,6% un an plus tôt), alors que le trafic sur les **lignes intérieures** a enregistré une stagnation contre un accroissement de 11% au cours de la même période de l'année précédente.

Par aéroport, une baisse du trafic de passagers a été enregistrée dans les aéroports de Monastir (-7,4%) et de Gafsa (-1,1%), alors que tous les autres aéroports ont connu une augmentation variant entre 1,8% dans l'aéroport de Djerba-Zarzis et 30,3% dans celui de Tabarka 7 novembre.

5 - Intentions d'investissement

Les **intentions d'investissement déclarées**, au cours des trois premiers mois de 2008, dans les **industries manufacturières** et les **services autres que le tourisme** ont enregistré une hausse de 36,1% contre 4,7% l'année précédente, pour atteindre 1.076 MDT. Ces investissements permettront la création de 2.375 projets et 28.748 postes d'emploi, niveaux en progression de 5,4% et 0,6% respectivement.

Dans les **industries manufacturières**, le nombre de projets déclarés, au terme de mars 2008, a baissé d'environ 11% contre une hausse de 14,6% au cours de la même période de l'année précédente, pour s'élever à 868 projets. De ce fait, le nombre d'emplois à créer a diminué, d'une période à l'autre, revenant de 21.968 à 19.363 postes. Toutefois, le montant des investissements prévus s'est accru de 36,6% contre 13% l'an passé, pour atteindre 831,4 MDT. Cette situation reflète, entre autres, le renchérissement des biens d'équipement importés, la hausse des coûts de construction des bâtiments et l'impact de l'appréciation de l'euro par rapport au dinar.

Les **industries totalement exportatrices** ont connu une baisse du nombre de projets déclarés et des postes d'emploi à créer (-117 projets et -2.605 postes), en raison de l'instabilité de la conjoncture mondiale. En revanche, l'enveloppe des investissements a presque doublé pour passer, d'une période à l'autre, de 176 MDT à près de 343 MDT.

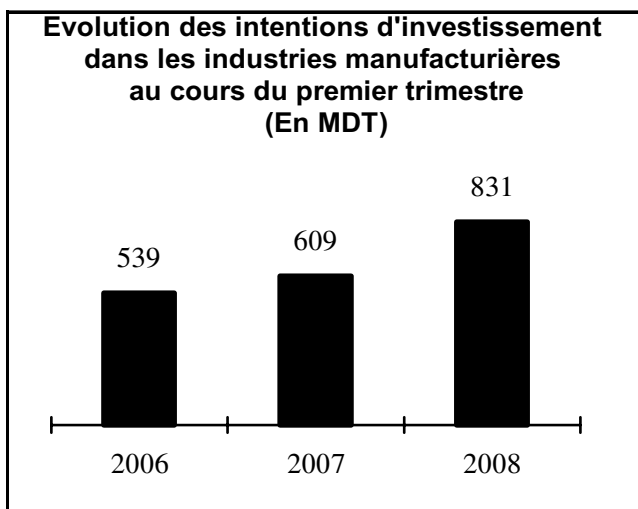
Concernant les intentions d'investissement dans les **industries orientées vers le marché local**, elles ont augmenté de 1,5% pour le nombre de projets et de 13% et 14,7%, respectivement, pour le montant des investissements et les postes d'emploi à créer.

Sur le plan sectoriel, les intentions d'investissement ont connu une hausse importante dans les industries des matériaux de construction, de la céramique et du verre (212 MDT contre 71 MDT à fin mars 2007), les industries agroalimentaires (247,5 MDT contre 133,5 MDT), les industries mécaniques et électriques (97 MDT contre 76,5 MDT) et les industries chimiques (129 MDT contre 111 MDT). Cette évolution s'explique, surtout, par la déclaration de 4 grands projets, à savoir l'extension de la cimenterie de Gabès (142 MDT) et la création d'une unité de fabrication d'acide sulfurique (75 MDT), d'une autre unité pour les jus de fruits (65 MDT) et d'une usine d'entreposage frigorifique (25 MDT). Il y a lieu d'indiquer que la production des trois derniers projets est destinée totalement à l'exportation.

A l'inverse, les intentions d'investissement ont baissé dans les industries diverses (90 MDT contre 136 MDT l'an passé), le secteur du textile et habillement (55 MDT contre 74 MDT) et l'industrie des cuirs et chaussures (1,2 MDT contre 6,3 MDT).

Quant à la **répartition régionale** des intentions d'investissement industriel, elle a été caractérisée par une régression dans les **zones de développement régional**

(-9,6%), dont la part dans le total est revenue de 34% à 22,5%, d'une période à l'autre. Cette baisse a touché, notamment, les gouvernorats de Zaghuan et de Sfax.



Pour ce qui est des **réalisations**, les investissements engagés dans les industries manufacturières se sont accrus, au cours du premier trimestre de 2008, de 32,8% pour atteindre environ 392 MDT. La hausse a concerné la totalité des secteurs d'activité, à l'exception de celui des industries textiles et habillement et des cuirs et chaussures (-27,7%), et elle a varié entre 17% pour les industries diverses et 90,9% pour le secteur des industries des matériaux de construction, de la céramique et du verre. Les investissements relatifs aux secteurs des industries chimiques, des industries agro-alimentaires et des industries diverses ont représenté ensemble plus de 64% du total.

Dans les **services autres que le tourisme**, le nombre de projets déclarés a augmenté de 18% et les investissements prévus de 34,2%, pour atteindre

1.507 projets et près de 245 MDT, ce qui permettra la création de 9.385 postes d'emploi contre 6.600 postes au cours du premier trimestre de 2007. La progression du volume des investissements a concerné aussi bien les **services orientés vers le marché local** (37%) que **ceux totalement exportateurs** (13,5%), surtout les services à participation étrangère.

6 - Evolution des prix

L'**indice général des prix à la consommation familiale** a enregistré, au cours de mars 2008, une hausse de 0,4% contre une baisse de 0,3% le mois précédent et un accroissement de 0,2% en mars 2007. Cette augmentation provient, surtout, de la hausse des prix du **transport** (1,1%), suite à l'ajustement des tarifs des carburants pour véhicules (4,1%), des prix de l'**entretien, hygiène et soins** (0,9%), ainsi que ceux de l'**habitation** (0,4%) en rapport avec le relèvement des prix du pétrole bleu (7,8%) et du gaz en bouteille (2,9%).

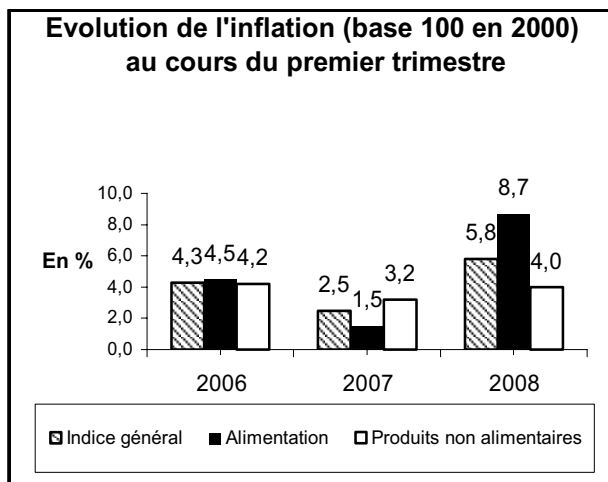
En **termes de glissement annuel**, la hausse de l'**indice général des prix** s'est situé, en mars 2008, à 5,9% contre 5,7% en février et 2,4% au même mois de l'année précédente. Cette accélération est imputable à la plupart des postes de dépenses, surtout l'**alimentation** (8,5% contre 1,4% un an plus tôt), le **transport** (6,4% contre 4,6%) et l'**habitation** (5,1% contre 2,9%). L'accroissement des prix a concerné, à la fois, les **produits libres** (5,2% contre 2,5% en mars 2007) et les **produits encadrés** (7,2% contre 2,4%).

Sur la base des moyennes mensuelles de l'indice général des prix, le **taux d'inflation** a atteint 5,8%, au cours du premier trimestre de 2008, contre 2,5% pour la même période de l'année dernière.

Cette accélération trouve son origine, essentiellement, dans la hausse des prix des **produits alimentaires** (8,7% contre 1,5% l'an passé), surtout les huiles (17,1% contre -23,5%), le lait et dérivés (15,1% contre 1,7%), les fruits (10,7% contre 3,9%), les légumes (8,5% contre -3,1%) et les céréales et dérivés (9,5% contre 0,7%).

Egalement, la hausse des prix a concerné le **transport** (5,6% contre 4,7% l'an dernier), suite à l'ajustement des prix des carburants, l'**habitation** (4,6% contre 3,1%), surtout les dépenses énergétiques (7,4% contre 3%), et les **loisirs, culture et divers** (4% contre 2,2%) en relation avec l'accroissement des frais d'étude (6,4% contre 3,3%), des prix des repas et boissons hors domicile (4,3% contre 4%) et ceux du tabac et cigarettes (4,1% contre une stabilité l'an passé).

Hors alimentation, le taux d'inflation s'est situé à 4%, pour le premier trimestre de 2008, contre 3,2% au cours de la même période de l'année précédente. **Hors alimentation et énergie**, l'augmentation des prix a atteint 3,4% contre 2,7% en 2007, étant signalé que **les prix de l'énergie** se sont accrus à un rythme plus rapide qu'une année auparavant (10,6% contre 6,6%), suite à l'ajustement des prix des carburants et de l'énergie domestique.



Par régime de fixation des prix, les prix des **produits libres** ont connu une accélération (5,3% à fin mars 2008 contre 2,5% l'an passé), notamment ceux des **produits alimentaires** (7,8% contre 1,4%). Les prix des **produits encadrés ou non libres** ont connu la même tendance (6,6% contre 2,6% un an plus tôt), surtout les prix de l'**alimentation** (12,1% contre 1,6%), suite à la hausse enregistrée au niveau de certains produits comme le lait, les huiles végétales, les dérivés de céréales et le riz.

La poursuite de flambée des prix de la plupart des produits de base sur le marché mondial, plus particulièrement ceux des produits alimentaires et de l'énergie, à côté du rythme soutenu de la demande intérieure, continue à constituer une source de tensions sur le niveau général des prix.

SITUATION DU SYSTEME FINANCIER : : Resserrement de la liquidité bancaire et accélération de l'agrégat M3, corrélativement à la reprise des créances nettes sur l'extérieur au cours du premier trimestre de 2008

I - LA LIQUIDITE BANCAIRE ET LE REFINANCEMENT DU SYSTEME FINANCIER¹

1- La liquidité bancaire

L'excédent de liquidité qui a marqué la trésorerie des banques au cours de la deuxième moitié de 2007, s'est estompé, durant les deux premiers mois de l'année 2008, laissant place à un resserrement de la liquidité. Ce dernier a reflété l'effet conjugué de la baisse du solde net des administrations publiques et de la hausse des billets et monnaies en circulation. La contraction de la liquidité aurait été plus importante n'eût été l'effet expansif engendré par l'augmentation des actifs nets sur l'étranger. Durant le mois de mars une situation de surliquidité est, de nouveau, apparue portant la marque des effets expansifs exercés par les actifs nets sur l'étranger et le solde net des administrations publiques.

Revenant de 106 MDT à -203 MDT, d'un trimestre à l'autre, **le solde net des administrations publiques** a baissé de 309 MDT, contribuant au resserrement de la liquidité bancaire. La baisse ainsi enregistrée est imputable :

- à l'augmentation du solde du compte courant du Trésor de 165 MDT, suite, notamment, à l'encaissement

d'importantes recettes fiscales et au transfert, effectué en mars, d'un montant de 227 MDT à partir du compte spécial du gouvernement tunisien en devises, provenant de l'emprunt obligataire SAMURAI VII. L'ampleur de cet accroissement a été atténuée par les importantes dépenses au titre du remboursement de la dette publique et des virements effectués au profit de certains organismes de sécurité sociale (292 MDT et 48 MDT respectivement pour la CNRPS et la CNSS), d'entreprises publiques au titre de subventions des hydrocarbures (dont 86 MDT pour l'ETAP, 20 MDT pour la STIR et 20 MDT pour la SNDP), des céréales (265 MDT au profit de l'Office des céréales) et de l'huile (48 MDT pour l'Office National de l'huile). En ce qui concerne les flux résultant de la dette intérieure, il y a lieu de souligner qu'au cours de la période sous-revue, les souscriptions ont totalisé 91 MDT (dont 85 MDT sous forme de BTA), montant totalement compensé par les remboursements de BTCT qui ont porté sur 91 MDT .

- à l'augmentation du compte « gouvernement tunisien, compte divers » de 120 MDT, en moyenne, suite à l'affectation, au cours du mois de janvier 2008, des recettes de privatisation de la Banque Tuniso-Koweïtienne (147 MDT) dans ce compte.

Egalement, **les billets et monnaies en circulation** qui se sont établis à 4.305 MDT, en moyenne, au cours du premier trimestre 2008, ont augmenté de

¹Les données statistiques sont présentées en termes de moyennes trimestrielles.

137 MDT, contribuant ainsi au resserrement d'autant de la trésorerie des banques. Au cours de la période sous-revue, leur niveau a fluctué entre un minimum de 4.237 MDT et un maximum de 4.355 MDT, enregistrés respectivement le 20 février et le 28 janvier.

En revanche, **les actifs nets sur l'étranger** qui ont atteint 7.479 MDT, en moyenne, au cours du premier trimestre 2008, se sont consolidés de 413 MDT. Leur affermissement provient, essentiellement, de la hausse des avoirs nets en devises de 307 MDT qui s'est conjuguée à la baisse du compte « Intervention sur le marché monétaire en devises » de 79 MDT et du « compte spécial du gouvernement tunisien en devises » de 53 MDT suite au transfert susmentionné au profit du compte courant du Trésor.

L'augmentation des avoirs nets en devises a résulté de l'encaissement de tirages sur des prêts extérieurs, provenant, notamment, de la Banque Européenne d'investissement BEI (40 MDT dont 25 MDT au profit de la STEG), de la Banque du Japon pour la coopération internationale JBIC (40 MDT), et de la Banque africaine de développement (23 MDT) ainsi que de l'amélioration des recettes touristiques et des revenus des travailleurs tunisiens à l'étranger et de l'importance des flux d'investissements directs étrangers, notamment, la participation de l'« EMP AFRICA FUND » dans le capital de la société « SAH-LILAS » pour un montant de 56 MDT. L'augmentation des avoirs nets en devises a été, toutefois, atténuée par l'importance des

dépenses engagées au titre du remboursement de la dette extérieure.

Compte tenu de l'évolution des principaux facteurs autonomes de la liquidité bancaire, **les opérations de politique monétaire menées par la Banque centrale**, au cours du premier trimestre 2008, se sont traduites par une injection moyenne de 87 MDT contre une ponction moyenne de 168 MDT durant le trimestre précédent. En conséquence, **les avoirs en compte courant des banques** ont augmenté de 80 MDT pour s'établir à 454 MDT.

EVOLUTION DES FACTEURS DE LA LIQUIDITE BANCAIRE (1) (Moyennes quotidiennes en MDT)

DESIGNATION	4 ^{ème} trim. 2007	1er trim. 2008	Var. 1er trim 2008/ 4 ^{ème} trim.2007
BILLETS & MONNAIES EN CIRCULATION	-4.168	-4.305	-137
SOLDE NET DES ADMINISTRATIONS	106	-203	-309
Dont : SOLDE DU CCT	-495	-660	-165
ACTIFS NETS SUR L'ETRANGER	7.066	7.479	+413
Dont: AVOIRS NETS EN DEVISES	9.265	9.572	+307
AUTRES FACTEURS NETS	-2.462	-2.604	-142
= TOTAL FACTEURS AUTONOMES (A)	542	367	-175
APPELS D'OFFRES	-198	-53	+145
PRISES EN PENSION DE 1 à 7 JOURS	5	0	-5
PENSIONS DE BT à 3 MOIS	0	0	0
OPERATIONS PONCTUELLES NETTES	0	0	0
OPERATIONS D'OPEN MARKET	25	25	0
PENSIONS LIVREES	0	115	+115
= TOTAL OPERAT. POL. MONETAIRE (B)	-168	87	+255
= AVOIRS EN COMPTES COURANT DES BANQUES (A)+(B)	374	454	+80

(1) le signe (-) correspond à un effet restrictif et le signe (+) à un effet expansif

2– Opérations de politique monétaire

Le relèvement du taux de la réserve obligatoire, décidé à la fin du mois de novembre 2007, a contribué au resserrement de la trésorerie des banques durant les deux premiers mois de l'année 2008. Au cours du mois de mars, un état de surliquidité est, de nouveau, apparu amenant la Banque Centrale à intervenir pour éponger cet excédent de liquidité.

Globalement, la situation du marché monétaire s'est soldée, pour le premier trimestre 2008, par un besoin moyen de liquidité de 87 MDT contre un excédent moyen de 168 MDT, le trimestre précédent.

Au niveau opérationnel, l'accroissement de la demande des banques déficitaires à un rythme plus soutenu que celui de la baisse de l'offre des banques excédentaires, s'est traduit par un resserrement de la liquidité au cours du premier trimestre de l'année 2008.

Au niveau du **compartiment interbancaire**, les transactions se sont consolidées passant de 460 MDT, en moyenne, à 584 MDT, soit une augmentation de 124 MDT. Cette évolution résulte de la hausse de 80 MDT des transactions à vue et de 44 MDT des opérations à terme, étant signalé que ces dernières continuent à représenter plus de la moitié des transactions interbancaires, soit 59%.

Dans le cadre de **ses opérations de politique monétaire**, l'Institut d'émission a concentré ses interventions, essentiellement, sur **les opérations de pension livrée**

pour fournir la liquidité au marché, particulièrement au cours des deux premiers mois de 2008. Dans ce contexte, deux opérations d'achat avec l'engagement de revente ont été réalisées. La première, effectuée le 22 janvier, a porté sur un montant de 277 MDT et une échéance de deux semaines. La seconde a été lancée le 6 février pour un montant de 189 MDT et une durée de 3 mois. Toutefois, cette dernière a dû être remboursée avant terme, la liquidité des banques s'étant particulièrement améliorée entre-temps. Au total, une enveloppe moyenne de 115 MDT a été injectée sous forme de pensions livrées, au cours du premier trimestre 2008.

La Banque Centrale est également intervenue en lançant un **appel d'offres** pour injecter un montant de 223 MDT en janvier. En revanche, durant le mois de mars et en corrélation avec l'amélioration de la liquidité bancaire, la Banque Centrale a dû recourir à des appels d'offres négatifs à quatre reprises pour éponger les excédents de liquidité. Leurs montants ont varié entre un minimum de 75 MDT et un maximum de 339 MDT. Au total, les appels d'offres se sont soldés, au cours de la période sous-revue, par une ponction nette de 53 MDT contre 198 MDT le trimestre précédent.

L'intervention de l'Institut d'émission a été complétée par une opération de **prises en pension pour une durée d'un jour** effectuée le 5 février pour un montant de 37 MDT.

En ce qui concerne les **opérations d'open-market**, leur encours s'est maintenu au niveau de 25 MDT tout le long du trimestre, soit le même niveau que celui du dernier trimestre de l'année 2007.

S'agissant du **taux d'intérêt pondéré au jour le jour sur le marché monétaire**, il a fluctué entre 5,10 % et 5,38%. De ce fait, les taux moyens du marché monétaire des mois de janvier, février et mars 2008 se sont établis, respectivement, à 5,27%, 5,31% et 5,23%.

En ce qui concerne l'opération de pension livrée à 15 jours, elle a été réalisée au taux de 5,32%. Pour ce qui est de l'opération de pension de bons du Trésor à 3 mois, elle a été effectuée au taux de 5,37%.

S'agissant du taux de rémunération de l'épargne (TRE) et du taux de l'appel d'offres (TAO), ils se sont maintenus à leurs niveaux enregistrés à la fin de l'année 2007, soit 3,25% et 5,25% respectivement.

II - EVOLUTION DES RESSOURCES DU SYSTEME FINANCIER ET DE LEURS CONTREPARTIES

L'agrégat M3 a connu, au cours du premier trimestre de l'année 2008, une accélération de son rythme de progression comparé à celui enregistré durant la même période de l'année précédente (2,8% contre 1,9%). Cette évolution résulte de la reprise des créances nettes sur l'extérieur alors que les concours à l'économie ont plutôt enregistré une décélération et les créances nettes sur l'Etat ont régressé.

EVOLUTION DES RESSOURCES DU SYSTEME FINANCIER ET DE LEURS CONTREPARTIES *

(Chiffres de fin de période en MDT)

Désignation	MARS 2008	Variations en %	
		Mars.2007	Mars.2008
		Déc.2006	Déc.2007
AGREGAT M4	30877	1,9	2,5
Masse Monétaire (M3)	30678	1,9	2,8
Masse monétaire (M2)	29028	2,2	2,9
Monnaie (M1)	11256	-1,7	1,5
Quasi-monnaie	17772	4,8	3,9
M3 - M2	1650	-1,8	-0,3
M4 - M3	199	-5,5	-24,3
CREANCES NETTES/EXTER.**	8029	-232,0	222,0
CREDITS INTERIEURS	34834	2,7	1,4
Créances nettes sur l'Etat **	5620	290,0	-54,0
Dt : Bons du Trésor**	2355	123,0	-10,0
Cpte cour.Trésor **	549	50,0	226,0
Concours à l'économie	29214	2,1	1,8

* Données provisoires pour 2008

** Pour ces agrégats, les variations sont exprimées en MDT.

1 - Masse monétaire M2

La masse monétaire M2 s'est consolidée durant le premier trimestre 2008, enregistrant ainsi une progression de 2,9% contre 2,2% l'année écoulée. Cette évolution est imputable à l'accroissement des disponibilités monétaires qui a été atténué par la décélération du rythme de progression de la quasi-monnaie.

Les disponibilités monétaires se sont accrues, au cours de la période sous-revue, de 1,5% contre une baisse de 1,7% en 2007, portant la marque de la reprise aussi bien de la monnaie fiduciaire (0,6 % contre -3,5%) que de la monnaie scripturale (+2 % contre -0,6%). L'évolution de cette dernière est, essentiellement, imputable à la hausse de l'encours des dépôts à vue

auprès des banques (+0,8 % ou +53 MDT contre -3,6% ou -192 MDT). D'un mois à l'autre, l'encours des dépôts à vue a enregistré une progression notable de 439 MDT suite à l'augmentation des dépôts effectués par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, le Groupe Chimique Tunisien et l'Office National de la Poste.

De son côté, la quasi-monnaie a connu au cours du premier trimestre 2008, une décélération de son rythme de progression (3,9% contre 4,8%), reflétant l'effet contrasté de l'affermissement de celui des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne auprès des banques (2,6% contre 1,6%), d'une part, et la décélération du rythme d'accroissement des dépôts à terme et autres produits financiers (4,5% ou 322 MDT contre 7,2% ou 426 MDT) et le repli sensible de l'encours des certificats de dépôts (-7,3% ou -72 MDT contre -1,6% ou -16 MDT), d'autre part.

Comparé à son niveau du mois précédent, l'encours de ces derniers a accusé une baisse de 88 MDT suite à l'arrivée à échéance des certificats souscrits, essentiellement, par l'Office National de la Poste.

2 - L'agrégat « M3-M2 »

L'agrégat «M3-M2» a régressé durant la période sous-revue, à une cadence moindre que celle relevée une année auparavant (-0,3% contre -1,8%). Cette baisse résulte du repli de l'encours des emprunts obligataires quoique à un rythme plus modéré que celui enregistré au cours de la même période de l'année

précédente (-2,5% contre -7,2%) et ce, en relation avec l'absence de nouvelles émissions et l'atonie relevée au niveau du rythme d'accroissement de l'épargne logement (+0,7% contre +1,3%).

3 - Les créances nettes sur l'extérieur

Les créances nettes sur l'extérieur ont augmenté au cours du premier trimestre 2008 de 222 MDT contre une baisse de 232 MDT en 2007, reflétant ainsi la progression des avoirs nets en devises de 145 MDT contre une diminution de 225 MDT l'année passée. L'encours de ces derniers a atteint 9.727 MDT contre 8.480 MDT au terme du mois de mars 2007, soit l'équivalent de 136 et 144 jours d'importation respectivement.

D'un mois à l'autre, les avoirs nets en devises ont enregistré une augmentation de 121 MDT imputable, essentiellement, à la mobilisation de ressources d'emprunt extérieurs (103 MDT) et à l'encaissement de revenus au titre d'investissements étrangers.

4 - Créances nettes sur l'Etat

Les créances nettes sur l'Etat se sont repliées de 54 MDT au cours de la période sous-revue contre une hausse de 290 MDT l'année écoulée, sous l'effet particulièrement, de l'augmentation du solde du compte courant du Trésor (226 MDT contre 50 MDT). Cette baisse a été atténuée par la progression des contreparties des dépôts auprès aussi bien du centre des chèques postaux (113 MDT) que de celui de l'épargne postale (71 MDT).

Comparé à son niveau du mois de février, le solde du compte courant du Trésor a progressé de 212 MDT en relation avec l'encaissement d'une partie des recettes fiscales au titre du premier trimestre 2008 et du transfert au profit du Trésor d'un montant global de 227 MDT à partir du compte spécial du gouvernement en devises. Toutefois, les virements importants (340 MDT) auxquels a procédé l'Etat dans le cadre de son appui financier à certaines sociétés et organismes publics et à certains offices, ont contribué à atténuer l'ampleur de cette hausse.

Il est à signaler qu'au cours du mois de mars 2008, aucune émission de bons du Trésor n'a été réalisée contrairement au même mois de l'année précédente qui a enregistré, à ce titre, des émissions d'un montant global de 68 MDT.

En l'absence de remboursements de la dette intérieure au cours du mois considéré, l'encours global des bons du Trésor a gardé son niveau du mois de février soit 6.412 MDT dont 5.951 MDT sous forme de BTA et 461 MDT sous forme de BTCT.

5 - Les concours à l'économie

Les concours du système financier à l'économie ont augmenté de 1,8% ou 522 MDT au cours de la période sous-revue, contre 2,1% ou 558 MDT l'année précédente, reflétant l'évolution des crédits octroyés sur ressources ordinaires (2,1% contre 2,3%), alors que l'encours des crédits sur ressources spéciales a

accusé une baisse au même rythme que celui de 2007 (-0,9% ou -16 MDT).

De son côté, l'encours des billets de trésorerie avec aval et caution a connu une diminution de 64 MDT au cours du premier trimestre 2008 dont 43 MDT durant le mois de mars 2008.

En revanche, le portefeuille-titres des banques a enregistré une progression de 59 MDT par rapport à son niveau du mois de février 2008 et ce, suite aux participations de certaines banques privées dans le capital des SICARs au titre de réinvestissements exonérés d'impôts.

MARCHE FINANCIER : Consolidation des principaux indicateurs boursiers durant le premier trimestre 2008, hormis un repli accentué des émissions par APE

Contrairement à certaines autres places financières de la région qui continuent de subir les retombées négatives de la crise du marché de la dette hypothécaire américain, la Bourse de Tunis a inauguré l'année sur une note positive et a dégagé un bilan globalement satisfaisant pour le premier trimestre 2008 et ce, en dépit d'un ralentissement marqué de l'activité sur le marché primaire.

Dans ce cadre, l'évènement-phare enregistré sur la Bourse de Tunis, au cours du premier trimestre 2008, a été l'octroi de l'accord du Conseil d'Administration de la Bourse et du visa du Conseil du Marché Financier (CMF) pour l'introduction de la société Automobiles Réseaux et Services (ARTES) d'un capital de 25,5 MDT au marché principal de la cote de la Bourse à travers la diffusion de 16,18% de son capital auprès du public sous forme d'une offre publique à prix ferme (OPF) et d'un placement garanti auprès d'investisseurs étrangers portant sur 14% du capital et ce, outre un placement privé de 9,4% du capital auprès d'investisseurs étrangers.¹

Le secteur bancaire a quant à lui été marqué, au cours du trimestre sous-revu, par :

- la finalisation de la cession de

¹ Les titres ARTES ont été introduits à la cote de la Bourse le 7 avril 2008 au cours de 10,330 dinars par action d'une valeur nominale d'un dinar.

60% du capital de la Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK), détenus à part égale par les Etats tunisien et koweïtien, au profit de la société financière OCEOR, filiale du groupe français "Caisse d'épargne" et ce, pour un montant de 300 MDT ;

- la cession à la Banque Nationale du Qatar de 50% du capital de la Tunisian Qatari Bank (TQB), initialement détenus par l'Etat du Qatar, les 50% restants étant détenus à hauteur de 49,95% par l'Etat tunisien et des entreprises tunisiennes et de 0,05% par le secteur privé tunisien.

Marché primaire²

Sur le marché des émissions, le premier trimestre de l'année 2008 a été marqué par une baisse sensible du volume des émissions par appel public à l'épargne (APE) due, en particulier, à l'absence totale d'émissions de la part de l'Etat.

Ainsi, l'enveloppe globale des émissions par APE a été limitée à 15,5 MDT contre 301 MDT au titre du premier trimestre de l'année écoulée.

Dans ce cadre, l'on a enregistré une seule opération d'augmentation de capital par incorporation des réserves à hauteur de

² Les données statistiques sont établies sur la base des dates d'adjudication pour les titres publics et des dates des visas accordés par le CMF pour les actions et obligations.

0,5 MDT initiée par Tunisie Leasing.

Le compartiment obligataire a, quant à lui, enregistré le lancement de deux emprunts obligataires par des sociétés non cotées, à savoir :

- UNIFACTOR 2008 d'une durée de 5 ans et d'un montant de 10 MDT entièrement souscrit à hauteur de 8,65 MDT pour un taux fixe de 6,5% et de 1,35 MDT pour un taux variable de TMM+1 ;

- PANOBOIS 2007 d'une durée de 7 ans, dont 2 ans de franchise et d'un montant de 5 MDT entièrement souscrit à un taux fixe de 6,5%.

Il y a lieu de préciser, à cet égard, que le premier trimestre 2008 a connu également la levée de fonds d'une enveloppe de 23 MDT au titre de l'augmentation du capital de Tunisie-Lait et des emprunts obligataires émis par les compagnies de leasing, Tunisie Leasing et CIL et visés vers la fin de l'année 2007.¹

L'apport global en argent frais s'est, par conséquent, élevé à 38 MDT au titre du premier trimestre de l'année 2008.

Marché secondaire

L'activité boursière a été caractérisée, pour le premier trimestre 2008, par une évolution en dents de scie et

¹ L'augmentation de capital de Tunisie-Lait (5 MDT) et l'emprunt obligataire émis par CIL (15 MDT) ont été entièrement souscrits en 2008 alors que l'emprunt émanant de Tunisie Leasing d'un montant global de 15 MDT a été levé à hauteur de 3 MDT en janvier 2008, le reliquat ayant déjà été souscrit en 2007.

l'alternance de phases haussières et autres baissières.

Ainsi, alors que les échanges de capitaux ont été assez soutenus au début de l'année, un renversement de tendance a été observé en mars sous l'effet des prises de bénéfices et de l'attitude attentiste des investisseurs en cette période de l'année qui coïncide avec les publications trimestrielles et la tenue des assemblées générales des sociétés cotées.

Volume cumulé des transactions boursières et des émissions par APE (1)

(Chiffres en MDT)

Désignation	1 ^{er} trimestre 2007	1 ^{er} trimestre 2008	Variation
Volume global des transactions	351	700	349
Cote de la Bourse	250	180	-70
Hors cote	2	6	4
Opérations d'enregistrement	99	514	415
Volume des émissions par APE	301	15,5	-285,5
Actions	9	0,5	-8,5
Obligations	-	15,0	15,0
Bons du Trésor	292	-	-292,0

(1) Appel public à l'épargne

Dans ce cadre, l'enveloppe globale des transactions sur la cote de la Bourse a totalisé 180 MDT, soit une moyenne journalière de 3 MDT, contre 250 MDT et 4 MDT, respectivement, au cours du premier trimestre de l'année 2007.

Ces échanges ont été alimentés, en particulier, par la forte demande émanant

des investisseurs locaux et étrangers sur les valeurs bancaires BT et BH ainsi que sur les titres SFBT et TPR qui se sont adjugés 40% du volume global des transactions au niveau de la cote.

Il y a lieu de noter, à cet égard, que les transactions sur le titre SOTUVER ont été suspendues à partir du 24 mars 2008 suite à l'annonce d'actionnaires du groupe NAASSAN de leur intention d'acquérir un bloc d'actions représentant 56,2% du capital de ladite société.

La cotation du titre a repris le 27 mars 2008 après que ces derniers aient précisé que leur annonce n'était qu'à titre de simple information et que l'opération ne serait pas réalisée actuellement vu qu'ils ne disposent pas encore des ressources financières nécessaires à sa finalisation.

En revanche, les opérations d'enregistrement ont connu au cours du trimestre sous-revu une forte consolidation avec un volume de 514 MDT contre 99 MDT seulement pour le premier trimestre de l'année précédente.

Cette hausse est due à la réalisation d'opérations de grande envergure faisant intervenir des investisseurs étrangers, en particulier, celle relative à la cession de 60% du capital de la BTK au groupe français Caisse d'épargne pour un montant de 300 MDT à laquelle s'ajoutent celles ayant concerné le Consortium Tuniso-Koweïtien de Développement-CTKD (51 MDT), la Société Articles Hygiéniques- Lilas (33,7 MDT) et la TQB

(15 MDT).

S'agissant de la performance des titres cotés, la tendance du marché a été plutôt vers la hausse, 27 valeurs parmi les 51 cotées ayant affiché un rendement trimestriel positif à des taux allant de 0,7% à 71,8%, la plus grande hausse du cours ayant été réalisée par le titre de la compagnie d'assurances ASTREE en relation avec l'annonce de la distribution par la société d'un dividende de 2 dinars par action au titre de l'exercice 2007 contre 1 dinar 500 millimes, une année auparavant.

Les valeurs restantes ont, en revanche, accusé un repli du cours variant entre -0,3% à -28,5%, la plus forte baisse ayant été enregistrée par le titre SOTETEL.

Le cours du titre SOPAT a suivi une tendance baissière continue depuis son introduction au marché alternatif de la cote à la fin de décembre 2007 au cours de 11 dinars, pour clôturer le mois de mars 2008 à 7,830 dinars, soit un rendement trimestriel de -27,5%.

Dans ce contexte, la capitalisation boursière s'est inscrite en hausse de 320 MDT ou 4,9% par rapport à son niveau atteint à la fin de décembre 2007, culminant à 6.847 MDT au terme du mois de mars 2008.

De même, le taux de liquidité trimestriel moyen a affiché une légère amélioration, en s'élevant à 48,4% contre 48% au titre du premier trimestre 2007.

S'agissant de la performance globale du marché, l'évolution des indices boursiers a été à l'image de la tendance boursière générale, ceux-ci ayant suivi un mouvement erratique.

Dans ce contexte, l'indice de capitalisation TUNINDEX a clôturé le premier trimestre 2008 sur un gain de 5,3% et à un niveau historique record de 2.753,86 points.

L'indice BVMT a, quant à lui, atteint un pic de 2.005,85 points le 14 janvier 2008 avant de se replier à 1.972,64 points au terme du mois de mars, soit une performance trimestrielle de 1,9%.

Evolution des indicateurs boursiers

(Chiffres de fin de période en MDT, sauf indication ontraire)

Désignation	Mars 2007	Décembre 2007	Mars 2008
Indice BVMT en points (base 465,77 le 31/03/1998)	1.921,36	1.936,78	1.972,64
Indice TUNINDEX en points (base 1.000 le 31/12/1997)	2.596,15	2.614,07	2.753,86
Capitalisation boursière	6.393	6.527	6.847
Nbre des sociétés cotées (en unités)	48	51	51
Taux de liquidité (en%)	27,0	49,0	61,0

Concernant les investisseurs étrangers en portefeuille, leur part dans la capitalisation boursière s'est légèrement améliorée, passant à 28,5% à la fin de mars contre 28% au terme de décembre 2007, appuyée en particulier par la consolidation

de leur participation dans le capital de certaines sociétés cotées dont notamment TPR, BH et BT.

Par ailleurs, le volume des échanges réalisés pour le compte de ces investisseurs sur le compartiment de la cote de la Bourse s'est élevé à 39 MDT, au cours du premier trimestre 2008, pour les acquisitions qui ont été concentrées sur les titres BH, TPR et BT qui en ont accaparé 62,5% contre 16 MDT pour les cessions.

Les opérations d'enregistrement ont, quant à elles, été dans des volumes nettement plus étoffés, totalisant 438 MDT pour les acquisitions contre 224 MDT pour les cessions.

Cette évolution a dégagé un solde net positif de 237 MDT contre 10 MDT au cours du premier trimestre de l'année 2007.

PAIEMENTS EXTERIEURS : Excédent de la balance générale des paiements suite à l'accroissement des entrées nettes de capitaux

La balance générale des paiements a dégagé, au cours du premier trimestre 2008, un excédent de 139 MDT contre un déficit de 240 MDT durant la même période de l'année 2007.

EVOLUTION DES PRINCIPAUX SOLDES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

(en MDT)

Désignation	2006	2007*	3 pr. mois	
			2007	2008*
A-PAIEMENTS COURANTS	-824	-1.185	-249	-346
- Marchandises (FOB)	-3.345	-3.685	-460	-628
- Services	+2.450	+2.646	+318	+367
-Revenus de facteurs	-123	-344	-148	-128
- Transferts courants	+194	+198	+41	+43
B-OPERATIONS EN CAPITAL & FINANCIERES	+3.648	+2.076	+9	+485
- Opérations en Capital	+193	+180	+6	+7
- Participations	+4.399	+1.999	+381	+609
- Prêts-emprunts à CMLT	-944	-103	-378	-131
C-OPERATIONS D'AJUSTEMENT (FLUX NETS)	-51	-	-	-
SOLDE GENERAL	+2.773	+891	-240	+139

* Chiffres provisoires.

L'amélioration enregistrée, d'une période à l'autre, s'explique par l'augmentation de l'excédent de la balance des opérations en capital et financières qui a atteint 485 MDT contre 9 MDT seulement une année auparavant. En revanche, le déficit courant s'est élargi de 97 MDT pour se situer à 346 MDT.

En conséquence, les avoirs nets en devises se sont élevés à 9.727 MDT, soit l'équivalent de 136 jours d'importation à fin mars 2008 contre 8.480 MDT et 144 jours au terme du mois de mars 2007.

I - Balance des opérations courantes

La balance des opérations courantes a dégagé, au cours du premier trimestre de l'année 2008, un déficit de 346 MDT représentant 0,7% du PIB contre 249 MDT et 0,6% au titre de la même période de l'année écoulée.

Cette évolution est attribuable à l'élargissement du déficit commercial qui, exprimé FOB-FOB, est passé, d'une période à l'autre, de 460 MDT à 628 MDT.

En revanche, l'excédent de la balance des services s'est amélioré de 49 MDT pour s'élever à 367 MDT, tandis que le solde de la balance des revenus de facteurs, bien que demeurant déficitaire, s'est contracté de 20 MDT pour revenir à 128 MDT.

A - Balance commerciale

Exprimé FOB-CAF, le déficit commercial s'est élargi de 238 MDT ou 31,1% pour se situer à 1.003,2 MDT au titre du

premier trimestre de l'année 2008 contre 765,2 MDT une année auparavant et ce, suite à la progression des importations à un rythme plus accéléré que les exportations, soit 22,9% et 21,6% respectivement contre 26,9% et 28,2% enregistrés au titre de la même période de 2007.

Le taux de couverture s'est, par conséquent, inscrit en baisse de 0,9 point de pourcentage pour se situer à 85,3% au cours du premier trimestre de 2008.

L'analyse de la balance commerciale par groupes de produits permet de constater les faits suivants :

- Une détérioration du solde de la balance énergétique qui, après avoir enregistré un excédent de 53,7 MDT au cours du premier trimestre de 2007, a dégagé un déficit de 493,5 MDT durant la même période de l'année en cours, sous l'effet de la forte augmentation des importations de 98,4% pour atteindre 1.200 MDT contre seulement 7,3% et 706,5 MDT pour les exportations. Le taux de couverture a, par conséquent, baissé pour revenir à 58,9% contre 108,9% une année auparavant.

- Le déficit de la balance des biens d'équipement s'est creusé passant, d'une période à l'autre, de 580,8 MDT à 654,1 MDT. Le taux de couverture a, néanmoins, enregistré une légère amélioration pour se situer à 50,8% contre 49,2% au cours de la même période de l'année précédente et ce, suite à l'augmentation des exportations de 19,6% contre 16,1% pour les importations.

- Le déficit de la balance des matières premières et demi-produits s'est contracté de 94,9 MDT pour atteindre 524,6 MDT. Les exportations ont augmenté à un rythme plus soutenu que celui des importations, soit respectivement 43% et 23,1% pour atteindre 1.716,7 MDT et 2.241,3 MDT. Le taux de couverture s'est, par conséquent, amélioré pour atteindre 76,6% contre 66% une année auparavant.

- L'excédent de la balance alimentaire s'est amélioré de 77,8 MDT pour atteindre 92,6 MDT au cours du premier trimestre de l'année 2008. Cette évolution s'explique par la hausse des exportations de 28,6% (augmentation des exportations de l'huile d'olive de 36,4% pour s'élever à 398,2 MDT) alors que les importations ont augmenté de 13,6%. Le taux de couverture s'est, par conséquent, inscrit en hausse de 13,7 points de pourcentage pour atteindre 116,7%.

- Le solde excédentaire de la balance des biens de consommation s'est consolidé, au cours du premier trimestre de l'année 2008, enregistrant un accroissement de 210 MDT pour atteindre 576,4 MDT. Cette évolution s'explique par l'effet conjugué de l'augmentation des exportations de 11,6% et de la quasi-stagnation des importations (+0,4%). Corrélativement, le taux de couverture s'est amélioré pour se situer à 138,4% contre 124,5% durant la même période de l'année écoulée.

B - Balances des services et des revenus de facteurs

1- Balance des services

Le solde excédentaire de la balance des services a enregistré, au cours du premier trimestre de l'année 2008, un accroissement de 49 MDT pour se situer à 367 MDT, tirant profit de l'augmentation des recettes touristiques qui ont progressé de 8,6% pour s'élever à 502 MDT contre 462 MDT une année auparavant, sachant que les nuitées globales se sont inscrites en hausse de 2,4%.

2 - Balance des revenus de facteurs

Le déficit de la balance des revenus de facteurs s'est contracté de 20 MDT pour se situer à 128 MDT, au cours du premier trimestre de l'année 2008 et ce, suite à l'augmentation des recettes au titre des revenus de travail (y compris les transferts en nature) de 38 MDT ou 8,4% pour atteindre 493 MDT. Cette évolution a permis de limiter l'effet de l'accroissement des dépenses au titre des revenus de capital qui se sont inscrites en hausse de 23 MDT ou 3,3% pour s'élever à 730 MDT. Ces dépenses ont enregistré une décélération qui s'explique, notamment, par le repli des remboursements effectués au titre des

intérêts de la dette à moyen et long termes revenus, d'une période à l'autre, de 192 MDT à 186 MDT.

II - Balance des opérations en capital et financières

L'excédent de la balance des opérations en capital et financières s'est inscrit en hausse de 476 MDT pour se situer à 485 MDT, au cours du premier trimestre de l'année 2008, contre 9 MDT une année auparavant.

Ci-après les principales évolutions enregistrées au cours du premier trimestre 2008 :

* le déficit de la balance des prêts-emprunts s'est replié de 247 MDT revenant, d'une période à l'autre, de 378 MDT à 131 MDT.

* l'excédent de la balance des investissements étrangers a augmenté de 228 MDT pour atteindre 609 MDT et ce suite, notamment, à:

- la cession de 60% des parts sociales de la BTK au profit du groupe français "Caisse d'épargne" (GCE) pour un montant net de 150 MDT (janvier 2008).

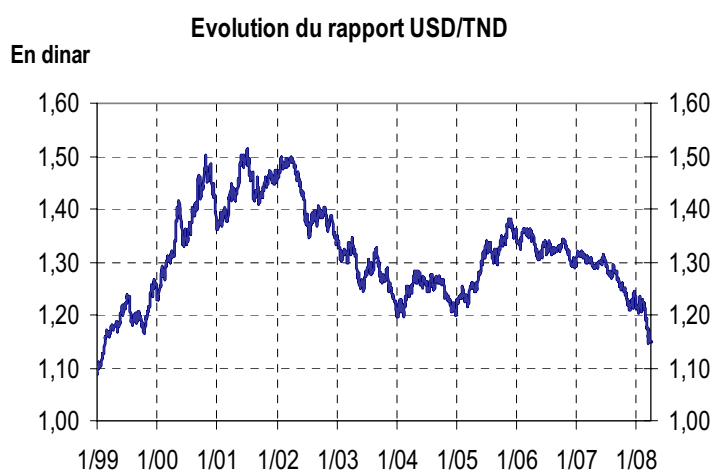
- la cession de parts sociales de la société "SAH" au profit d'investisseurs étrangers pour une valeur globale d'environ 56 MDT.

EVOLUTION DU TAUX DE CHANGE DU DINAR ET DE L'ACTIVITE DU MARCHE DES CHANGES AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE 2008 :

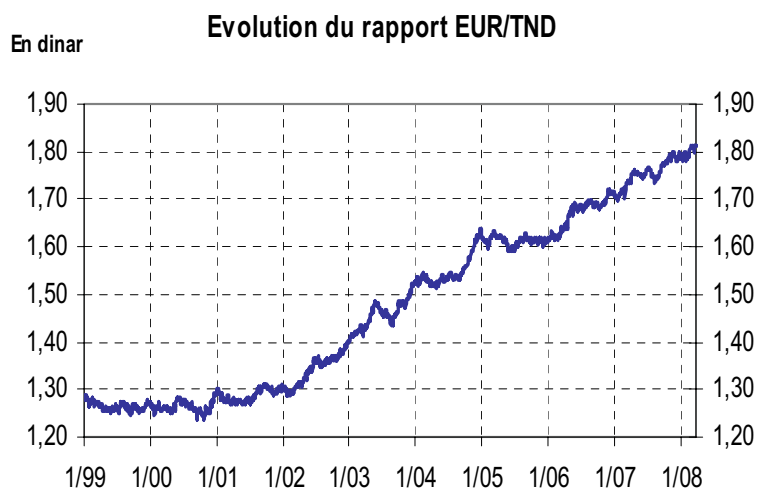
Dépréciation du dinar tunisien vis-à-vis de l'euro et appréciation vis-à-vis du dollar américain.

I - Evolution du taux de change du dinar

Par rapport à la fin de l'année 2007 et jusqu'à fin mars 2008, le dinar a enregistré, sur le marché interbancaire, une dépréciation vis-à-vis du yen japonais (6,5%) et de l'euro (0,9%). En revanche, il s'est apprécié vis-à-vis du dollar américain (6,3%) et resté stable face au dirham marocain.



Au cours du premier trimestre 2008, et comparativement à la même période de l'année écoulée, le taux de change du dinar a enregistré, sur le marché interbancaire, une dépréciation vis-à-vis de l'euro (4,6%), du yen japonais (4,1%) et du dirham marocain (2,7%). En revanche, il s'est apprécié face au dollar américain (9,2%).



II- Evolution de l'activité du marché des changes

A - Marché au comptant

Les transactions effectuées sur le marché des changes au comptant ont atteint 10.356 MDT, au cours du premier trimestre 2008, contre 9.734 MDT, durant la même période de l'année écoulée, en hausse de 622 MDT ou 6%.

Evolution des transactions de change au comptant (en MDT)

Désignation	1 ^{er} trim. 2007	1 ^{er} trim. 2008	Variations en MDT
Transactions devises contre devises	6.610	6.240	-370
Transactions devises contre dinar	3.124	4.116	+992
Total	9.734	10.356	+622

1 - Transactions devises contre dinars

Le volume des transactions devises contre dinar effectuées sur le marché des changes, au cours du premier trimestre 2008, a atteint 4.116 MDT contre 3.124 MDT au cours de la même période de l'année écoulée, en hausse de 992 MDT ou 32%.

La part des transactions devises contre dinar a représenté 40% du volume global des opérations de change au comptant contre 32% au cours de la même période de l'année 2007.

La part des échanges interbancaires s'est inscrite, au cours du premier trimestre 2008, au niveau de 93% contre 7% pour la Banque Centrale.

L'intervention de la Banque Centrale s'est située à 296 MDT contre 334 MDT, en baisse de 38 MDT, alors que les transactions effectuées sur le marché interbancaire ont enregistré une hausse de 1.030 MDT ou 37%.

Evolution des transactions de change au comptant devises contre dinar (en MDT)

Désignation	1 ^{er} trim. 2007	1 ^{er} trim. 2008	Variations en MDT
Opérations avec la BCT	334	296	-38
Marché interbancaire	2.790	3.820	+1.030
Total	3.124	4.116	+992

2 - Transactions devises contre devises

Le volume des transactions devises contre devises a atteint 6.240 MDT, au cours du premier trimestre 2008, contre 6.610 MDT durant la même période en 2007, en baisse de 370 MDT ou 6%.

La part de ces transactions, dans l'ensemble des opérations de change au comptant, a représenté 60%.

Les transactions avec les correspondants étrangers ont représenté 96% du volume global des échanges.

Evolution des transactions de change au comptant devises contre devises (en MDT)

Désignation	1 ^{er} trim. 2007	1 ^{er} trim. 2008	Variations en MDT
Marché interbancaire	204	239	+35
Avec les correspondants étrangers	6.406	6.001	-405
Total	6.610	6.240	-370

B - Marché à terme

Le volume des transactions de change à terme s'est élevé à 824 MDT, durant le premier trimestre 2008, contre 831 MDT au cours de la même période de l'année 2007, en baisse de 7 MDT ou 1%. La part des transactions en couverture des

importations dans le volume réalisé entre les banques et les entreprises s'est située à 82% contre 18% pour celles en couverture des exportations.

Les opérations de vente à terme de devises effectuées par les I.A.T. et relatives à la couverture contre le risque de change encouru par les importateurs ont atteint 673 MDT enregistrant une hausse de 87 MDT. Ces opérations ont été, essentiellement, libellées en dollar américain (61%) et en euro (38%).

En revanche, les opérations d'achat à terme ont connu une baisse de 37 MDT revenant, sur la même période, de 188 à 151 MDT. La part des opérations libellées en euro a atteint 71%, contre 29% pour le dollar.

Evolution des transactions de change à terme (en MDT)

Désignation	1 ^{er} trim. 2007	1 ^{er} trim. 2008	Variations en MDT
Entre les banques et les entreprises	774	824	+50
Marché interbancaire	57	0	-57
Total	831	824	-7

III - Opérations de swaps de change

Le volume des opérations de swaps de change s'est élevé à 551 MDT, au cours du premier trimestre 2008, contre 465 MDT durant la même période de l'année écoulée, en augmentation de 86 MDT.

Total des opérations de swaps de change devises contre dinar (en MDT)

Désignation	1 ^{er} trim. 2007	1 ^{er} trim. 2008	Variations en MDT
Marché interbancaire	43	0	-43
Avec les correspondants étrangers	421	551	+130
Avec les entreprises	1	0	-1
Total	465	551	+86

NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

I - MESURES CONCERNANT LE SYSTEME FINANCIER

A - MODIFICATION DU TAUX DE LA RESERVE OBLIGATOIRE

En raison de la persistance de la situation de surliquidité observée sur le marché monétaire, la Banque Centrale a décidé de relever, de 5% à 7,5% le taux de la réserve obligatoire appliqué sur les dépôts à vue, les autres sommes dues à la clientèle, les certificats de dépôts dont la durée initiale est inférieure à 3 mois et de l'insuffisance constatée pour le respect du ratio de liquidité au titre du mois considéré et ce, à partir du premier mai 2008.

(Circulaire de la BCT aux banques n°2008-09 du 30 avril 2008).

B - ENCOURAGEMENT DE L'AMELIORATION DES SERVICES BANCAIRES

1 - Institution d'un prix récompensant la qualité des services bancaires

Dans le cadre de la poursuite de l'encouragement des établissements bancaires à améliorer la qualité des services fournis à leur clientèle, le Président de la République a institué un prix récompensant la qualité des services bancaires. Ce prix

est attribué, annuellement à l'occasion de l'anniversaire de la Banque centrale, à l'agence de l'établissement de crédit qui se distingue par la qualité de ses services conformément à la législation en vigueur et aux critères fixés par les textes réglementaires en la matière. Les agences ayant obtenu ce prix bénéficient d'une publicité sur le site web de l'Observatoire des services bancaires pendant une année et d'une dotation de vingt mille, dix mille et cinq mille dinars pour le premier, le deuxième et le troisième prix, respectivement.

Les principaux critères d'octroi du prix du Président de la République pour la qualité des services bancaires se rapportent à la politique de communication suivie par l'agence vis-à-vis de sa clientèle, à sa bonne organisation, au bon traitement des réclamations des clients de l'agence et au taux de panne du distributeur ou des distributeurs automatiques connectés à l'agence. En outre, le degré de connectivité de l'agence aux moyens modernes de communication ainsi que le taux d'évolution du nombre de comptes selon leur nature entrent en considération pour l'octroi de ce prix.

Une commission présidée par le Gouverneur de la BCT ou de son repré-

sentant est chargée d'examiner les candidatures présentées par les responsables des établissements de crédits. Elle est composée de cinq membres représentant le Ministère des Finances, la Banque centrale de Tunisie, l'Association professionnelle tunisienne des banques et des établissements financiers, l'Organisation de défense du consommateur et l'Observatoire des services bancaires. Les membres de ladite commission sont désignés par décision du Gouverneur de la BCT, sur proposition du ministère et des Institutions et organismes concernés.

(Décret n°2008-137 du 22 janvier 2008 paru au JORT n°8 du 25 janvier 2008 et circulaire de la BCT aux établissements de crédit n°2008-05 du 4 mars 2008).

2 - Poursuite de la politique visant l'amélioration des services bancaires

Les établissements de crédits sont obligés, en vertu de la réglementation en vigueur, d'informer les personnes physiques qui contractent des crédits à taux variables des répercussions de toute augmentation du taux du marché monétaire sur les tranches de remboursement desdits crédits en principal et en intérêt. En outre, ils doivent délivrer, à toute personne qui bénéficie d'un crédit, le tableau d'amortissement de la dette contractée.

(Circulaire de la BCT aux établissements de crédits n°2008-10 du 5 mai 2008).

C - FIXATION DES CONDITIONS DE DECLARATION ET DE CONSULTATION DE LA CENTRALE D'INFORMATION TENUE A LA BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

En application des dispositions de l'article 34 de la loi n°58-90 du 19 septembre 1958, la BCT assure la tenue d'une Centrale d'informations à l'effet de centraliser les risques bancaires et de les communiquer aux établissements de crédit et aux sociétés de recouvrement de créances afin de les aider à évaluer les risques liés à l'octroi de crédits professionnels et non professionnels aux personnes physiques et morales et à l'achat des créances issues desdits crédits et d'étudier leur capacité à honorer leurs engagements. Elle assure également, dans le cadre de la centrale d'informations, la tenue et la gestion d'un fichier des crédits aux particuliers.

A cet effet, les établissements de crédit, les sociétés de recouvrement de créances, les établissements qui octroient des crédits non professionnels, ainsi que les commerçants s'adonnant aux ventes avec facilités de paiement sont tenus d'être affiliés à la Centrale d'information et de lui communiquer toutes les données relatives aux crédits et facilités de paiements et ce, à travers un système d'échange de données et conformément aux spécificités techniques et aux instructions du guide d'utilisation de la Centrale.

En contrepartie, les affiliés de la Centrale sont autorisés à consulter les données enregistrées dans ladite Centrale, lors de leur réception d'une demande de crédit ou de facilité de paiement et ce, à condition de ne pas exploiter ces données à des fins autres que l'octroi de crédits ou la vente avec facilités de paiement.

Tout bénéficiaire de crédits professionnel ou non professionnel ou de facilité de paiement ayant fait l'objet de déclaration à la centrale d'informations peut consulter les données qui le concernent. En outre, toute personne physique ou morale a le droit de demander au déclarant de rectifier lesdites données. Si ces dernières s'avèrent erronées, la société en question doit faire gratuitement les régularisations nécessaires.

(Circulaire de la BCT n°2008-06 du 10 mars 2008 et circulaire de la BCT aux établissements de crédit et aux intermédiaires agréés n°2008-07 du 13 mars 2008).

D - OUVERTURE DE BUREAUX DE CHANGE

Les intermédiaires agréés sont autorisés à exercer l'activité de change manuel suivant la réglementation en vigueur dans le cadre de bureaux de change aménagés pour cette finalité dont l'ouverture est soumise à un cahier des charges. Les ouvertures et fermetures de ces bureaux doivent être signalées à la Banque centrale de Tunisie au moins 15 jours à l'avance. Les agences bancaires et les bureaux de change sont tenus

d'exercer l'activité de change manuel en dehors des horaires habituels de travail et ce, suivant un programme fixé au préalable par l'Institut d'émission.

(Circulaire de la BCT aux Intermédiaires agréés n°2008-04 du 3 mars 2008).

E – PLACEMENTS ET EMPLOIS DES DEVICES NON CESSIBLES

Dans le cadre de l'approfondissement de la libéralisation financière externe et de l'intégration du système bancaire tunisien dans le marché financier international, il a été décidé d'élargir les possibilités d'emplois, par les intermédiaires agréés, des avoirs en devises non cessibles au marché financier international. Désormais, ils peuvent placer sur ledit marché les avoirs en devises appartenant à leur clientèle non-résidentes et 20% de ceux appartenant à des résidents et ce, selon les conditions fixées par la BCT (Avis de change du Ministre des finances paru au JORT n°11 du 5 février 2008).

F - RENFORCEMENT DU CONTROLE DANS LE DOMAINE DES ASSURANCES : CREATION DU COMITE GENERAL DES ASSURANCES

Dans le cadre de la consolidation du contrôle dans le domaine des assurances, il a été décidé d'instituer un Comité général des assurances ayant pour mission de veiller à la protection des droits des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurances et à la solidité de l'assise financière des entreprises d'assurance et de

réassurance et leur capacité à honorer leurs engagements. Ce Comité qui relève du Ministère des Finances est chargé de la supervision du secteur et de l'étude des questions d'ordre législatif, réglementaire, organisationnel, technique et économique se rapportant au secteur, aux opérations d'assurance et de réassurance, aux entreprises d'assurance et de réassurance que lui soumet le Ministre des Finances et l'élaboration des projets de textes y afférents.

Dans le cadre de l'application de sa mission, ce Comité peut coopérer avec toutes les structures aussi bien interne qu'externe pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle. A cet effet et dans le cadre de la coopération avec les autorités chargées de la tutelle et du contrôle du secteur financier, des conventions peuvent être conclues en matière d'échange d'informations et d'expériences, d'organisation de programmes de formation et de la réalisation d'opérations conjointes de contrôle avec les établissements et organismes étrangers homologues. Le Comité peut également échanger des informations avec les autorités chargées de la concurrence dans le cadre de leurs missions respectives, tout en veillant au respect du secret professionnel.

Le Comité se compose du Président du comité, du collègue, de la commission de discipline ainsi que des services techniques et administratifs. Les ressources dudit comité proviennent :

- d'une redevance annuelle payée par les entreprises d'assurances et de réassurance sur la base du chiffre d'affaires ;

- des redevances perçues au titre de l'octroi d'agrément aux entreprises d'assurance et aux intermédiaires d'assurance ;

- des produits de réalisation de ses éléments d'actifs ;

- des revenus de ses biens ;

- des aides et dons d'organismes nationaux et étrangers que le comité accepte après approbation des autorités compétentes, et

- de toute autre dotation réservée par l'Etat au comité en cas de nécessité.

(Loi n°2008-08 du 13 février 2008 parue au JORT n°14 du 15 février 2008)

II - ENCOURAGEMENT DE LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT

A - MISE EN APPLICATION DES DIRECTIVES DE LA LOI PORTANT ENCOURAGEMENT DE L'INITIATIVE ECONOMIQUE

La promulgation de la loi sur l'initiative économique visant l'introduction de nouvelles mesures en matière de promotion de l'investissement et de l'impulsion des efforts privés en la matière s'est traduite par la reprise de certains textes d'application du code d'incitation aux investissements comme suit :

1 - Modification des taux des primes d'infrastructure et d'équipements collectifs éligibles aux encouragements au titre du développement régional

Les investissements réalisés dans les activités des industries manufacturières et celles des services objet de l'annexe 2 du décret n° 94-539 du 10 mars 1994 ainsi que ceux initiés par les entreprises du secteur de l'artisanat employant dix personnes et plus, bénéficient d'une prime d'investissement dont le taux peut varier entre 8% et 25% du coût de l'investissement, fonds de roulement exclu, selon la zone d'implantation de l'investissement. Le plafond de cette prime varie entre 320 mille dinars et un million de dinars (contre des taux de 15% et 25% et des plafonds variant entre 450 mille dinars et 750 mille dinars auparavant). En outre, les investissements réalisés dans les activités des industries manufacturières bénéficient d'une prime au titre de la participation de l'Etat aux dépenses d'infrastructure variant entre 25% et 75% de ces dépenses. Toutefois, cette prime ne couvre pas les travaux d'infrastructure relevant de l'activité normale et des attributions des organismes nationaux opérant dans ces domaines.

La participation de l'Etat à la prise en charge des travaux d'infrastructure est accordée aux investissements à réaliser dans les zones industrielles agréées ou aménagées conformément aux plans d'aménagement approuvés.

Ces primes d'investissement, qui étaient auparavant octroyées en trois tranches si le coût du projet est inférieur à 1.000.000 dinars et en quatre tranches si ledit coût dépasse ce montant, sont désormais octroyées en trois tranches :

- 30% lors de la réalisation de 30% du coût de l'investissement approuvé,
- 30% lors de la réalisation de 60% du coût de l'investissement approuvé, et
- 40% à l'entrée en activité effective du projet.

(Décret n° 2008-389 du 11 février 2008, paru au JORT n°15 du 19 février 2008)

2 - Encouragement des nouveaux promoteurs et des petites et moyennes entreprises

a- Encouragement des nouveaux promoteurs

a-1- Fixation du coût maximum des projets promus par les nouveaux promoteurs

Le coût maximum des projets promus par les nouveaux promoteurs est fixé à :

- Cinq cent mille dinars pour les investissements réalisés dans le secteur de l'agriculture et de la pêche et les activités de première transformation et de conditionnement des produits de ce secteur ainsi que les activités de services liées à l'agriculture et à la pêche. Ce coût est porté à trois millions de dinars pour les investissements réalisés dans le secteur de la pêche

dans la zone Nord et dans la haute mer.

- cinq millions de dinars, fonds de roulement inclus, pour les investissements réalisés dans les activités des industries manufacturières, de l'artisanat et de services et les activités d'hébergement touristique dont la capacité d'hébergement est comprise entre 40 et 200 lits. Ce coût est porté à six millions de dinars dans le cas où le projet contient des composantes complémentaires et spécifiques visant l'amélioration et la diversification du produit touristique. Ce coût était fixé auparavant à un million de dinars, fonds de roulement inclus, en vertu du décret n°94-538 du 10 mars 1994, portant encouragement des investissements des nouveaux promoteurs.

a-2- Avantages accordés aux nouveaux promoteurs

Les investissements réalisés par cette catégorie d'investisseurs bénéficient des primes prévues à l'article 45 du code d'incitation aux investissements qui sont fixées, selon les secteurs et les activités comme suit :

- * Pour les investissements réalisés dans le secteur de l'agriculture et pêche et les activités de première transformation et de conditionnement des produits de ce secteur ainsi que les activités de services liés à l'agriculture et pêche, les nouveaux promoteurs bénéficient d'une prime d'investissement fixée à 6% du coût du projet et d'une prime au titre de la participation de l'Etat aux frais d'études pour la réalisation de l'investissement dans

la limite de 1% du coût du projet et plafonnée à 5 mille dinars.

- * Pour les investissements réalisés dans les activités des industries manufacturières, de l'artisanat et de quelques activités de services, les nouveaux promoteurs bénéficient :

- d'une prime d'investissement fixée à 10% du coût des équipements avec un plafond de 100 mille dinars, contre 6% du coût du projet et un plafond de 300.000 dinars auparavant.

- d'une prime au titre de la participation de l'Etat aux frais d'études et d'assistance technique fixée à 70% du coût de ces frais avec un plafond de 20 mille dinars, contre 1% du coût des frais d'études avec un plafond de 1.000.000 de dinars auparavant.

- d'une prime au titre des investissements immatériels fixée à 50% du coût de ces investissements conformément à la liste « A » relative aux investissements immatériels,

- d'une prime au titre des investissements technologiques prioritaires fixée à 50% du coût de ces investissements avec un plafond de 100 mille dinars, conformément à la liste « B » afférente aux investissements technologiques à caractère prioritaire,

- d'une prise en charge par l'Etat du tiers du prix des terrains ou des locaux nécessaires au projet acquis auprès d'aménageurs dûment agréés conformément à la législation en vigueur avec un plafond de 30 mille dinars.

* Pour les investissements réalisés dans les activités d'hébergement touristique, ils bénéficient :

- d'une prime d'investissement fixée à 6% du coût du projet,

- d'une prime au titre de la participation de l'Etat aux frais d'études pour la réalisation de l'investissement dans la limite de 1% du coût du projet, hors coût de terrain, avec un plafond de 50 mille dinars.

D'autre part, une dotation remboursable n'excédant pas 70% de l'autofinancement requis dans la limite de 100 mille dinars peut être octroyée aux nouveaux promoteurs de projets dans le secteur de l'agriculture et de pêche et les activités de première transformation et de conditionnement des produits agricoles et de pêche et les services liés audits secteurs, dont le coût d'investissement ne dépasse pas les 500 mille dinars et un million de dinars pour les projets de la pêche dans la zone Nord et en haute mer. Ladite dotation est accordée avec un taux d'intérêt de 3% l'an pour une durée de 12 ans dont 5 ans de délais de grâce.

La nouvelle réglementation a permis aux nouveaux promoteurs dans le secteur de la pêche dans la zone Nord et en haute mer dont le coût des projets ne dépasse pas un million de dinars de choisir entre une dotation remboursable conformément aux taux et aux conditions sus-indiqués et la participation au capital minimum prévue à l'article 46 du code d'incitation aux investissements.

S'agissant de la participation au capital minimum, elle est accordée aux nouveaux promoteurs dans le secteur de la pêche dans la zone Nord et en haute mer conformément au schéma ci-après :

- pour la première tranche de l'investissement et jusqu'à un million de dinars, le montant de la participation au capital, imputée sur les ressources du fonds spécial au développement de l'agriculture, ne doit pas dépasser 45% du capital minimum, le promoteur devant justifier d'un apport personnel au moins égal à 10% dudit capital et de la participation d'une SICAR,

- pour le reliquat de l'investissement et jusqu'à trois millions de dinars, le montant de la participation au capital, imputée sur les ressources du fonds spécial au développement de l'agriculture, est limité à 20% du capital minimum additionnel, le promoteur devant justifier d'un apport personnel au moins égal à 20% dudit capital et de la participation d'une SICAR.

La participation au capital minimum prévue à l'article 46 du code d'incitation aux investissements est accordée aux projets promus par les nouveaux promoteurs dans les activités des industries manufacturières, de l'artisanat et des services, elle est accordée conformément au schéma ci-après :

- pour la première tranche de l'investissement et jusqu'à un million de dinars, le taux de la participation au capital, imputée sur les ressources du fonds de promotion et de décentralisation indus-

trielle (FOPRODI), ne doit pas dépasser 60% du capital minimum, le promoteur devant justifier d'un apport personnel au moins égal à 10% dudit capital et de la participation d'une SICAR ou des fonds communs de placement à risque égale au moins à 10% dudit capital.

- pour le reliquat de l'investissement et jusqu'à cinq millions de dinars, le taux de la participation du capital, imputée sur les ressources du FOPRODI, est limité à 30% du capital minimum additionnel, le promoteur devant justifier d'un apport personnel au moins égal à 20% dudit capital et de la participation d'une SICAR ou des fonds communs de placement à risque égale au moins à 20% du capital additionnel.

Les concours aussi bien du Fonds spécial au développement de l'agriculture que du FOPRODI au profit des nouveaux promoteurs ne peuvent être octroyés que dans le cas où le projet comporte une participation d'une SICAR.

Les nouveaux promoteurs dont le coût de leurs projets ne dépasse pas 500 mille dinars peuvent choisir entre la participation au capital susvisée et une dotation remboursable dont le taux ne doit pas dépasser 60% du capital minimum, le promoteur devant justifier d'un apport personnel au moins égal à 10% dudit capital.

Les nouveaux promoteurs de projets dans les activités d'hébergement touristique peuvent bénéficier d'une dotation remboursable n'excédant pas 20% du

capital minimum requis dans la limite de 250 mille dinars. Le promoteur devant justifier d'un apport personnel au moins égal à 20% dudit capital.

Les dotations remboursables sont accordées aux activités précitées avec un taux d'intérêt de 3% l'an pour une durée de 12 ans dont 5 ans de délais de grâce.

Pour bénéficier des dispositions de l'article 46 du code d'incitation aux investissements, les entreprises doivent souscrire au système de garantie en vigueur au titre des crédits bancaires à moyen et long terme qui leur sont octroyés.

b- Encouragement des petites et moyennes entreprises (PME) et fixation des avantages qui leurs sont accordés et de leurs modalités d'octroi

Toute entreprise réalisant des investissements ne dépassant pas cinq millions de dinars dans les activités des industries manufacturières et de l'artisanat est classée parmi les petites et moyennes entreprises. Cette catégorie d'entreprises bénéficie des primes prévues à l'article 46bis du code d'incitation aux investissements comme suit :

- une prime d'étude et d'assistance technique représentant 70% du coût global de l'étude et de l'assistance technique avec un plafond de 20 mille dinars,

- une prime au titre des investissements immatériels fixée à 50% du coût de ces investissements,

- une prime au titre des investissements technologiques prioritaires fixée à

50% du coût de ces investissements, avec un plafond de 100 mille dinars.

- une participation au capital minimum prévue à l'article 46 bis du code d'incitation aux investissements est accordée pour la première tranche de l'investissement et jusqu'à un million de dinars, imputée sur les ressources du FOPRODI et ne devant pas dépasser 30% du capital minimum. Ce taux est porté à 40% pour les investissements réalisés dans les zones d'encouragement au développement régional prioritaires. Pour le reliquat de l'investissement et jusqu'à cinq millions de dinars, la participation ne doit pas dépasser 10% du capital additionnel minimum.

Une participation d'une SICAR ou d'un fonds commun de placement à risque est exigée pour bénéficier du concours du FOPRODI.

Les petites et moyennes entreprises dont le coût d'investissement ne dépasse pas 500 mille dinars peuvent choisir entre la participation au capital sus-visée et une dotation remboursable dont le taux ne doit pas dépasser 30% du capital minimum. Quant à la dotation remboursable, elle est accordée au taux d'intérêt de 3% pour une durée de 12 ans dont 5 ans de délai de grâce.

Les primes d'investissement sont octroyées en trois tranches et ce, dans les mêmes conditions citées auparavant.

La prime au titre de la participation de l'Etat aux frais d'études et d'administrations techniques est octroyée :

- en une seule tranche et dès l'obtention de la décision d'octroi d'avantages quant à la prime d'étude,

- sous forme de «chèque service» quant à la prime d'assistance technique. Le chèque couvre les deux premières années à partir de la date d'obtention de la décision d'octroi d'avantages et englobe les opérations d'assistance technique, financière, juridique et fiscale.

Le déblocage des tranches des primes en faveur des nouveaux promoteurs et des petites et moyennes entreprises est effectué sur avis des commissions créées à ce titre et après constat effectué par les services des structures concernées par l'investissement.

c - La promotion des petites entreprises et des petits métiers

Il convient de préciser, dans ce cadre, que sont considérées comme petites entreprises et petits métiers, les entreprises individuelles ou les sociétés de personnes ou les coopératives dont le montant de l'investissement, fonds de roulement compris, ne dépasse pas cent mille dinars et ce, dans les activités de l'artisanat prévues dans le décret n°94-492 du 28 février 1994, ainsi que dans celles des métiers objet de l'annexe 2 du décret n°2008-388 du 11 février 2008.

Rappelons qu'en vertu de la loi sur l'encouragement de l'initiative économique, il a été décidé :

- d'exonérer ces entités de la contribution au Fonds de promotion du logement pour les salariés (FOPROLOS) et de la

taxe de formation professionnelle (TFP) pendant les trois premières années à partir de la date d'entrée en activité effective du projet ;

- de faire bénéficier les petites entreprises créées entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2011 et qui font appel aux centres de gestion intégrés pour la tenue de leurs comptes et l'établissement de leurs déclarations fiscales, d'une déduction de 20% des revenus ou bénéfices soumis à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés durant les cinq premières années de leur activité effective. Les centres de gestion intégrés sont des établissements civils professionnels créés pour aider à l'accomplissement des obligations comptables et fiscales et à utiliser des moyens de gestion modernes au sein des petites entreprises, durant les premières années de leur activité ;

- de leur réserver un pourcentage des marchés publics tout en veillant au respect du principe de la concurrence et de l'égalité des chances conformément à la législation en vigueur.

En outre, les investissements réalisés par ces entreprises bénéficient de la prime d'investissement prévue par l'article 47 du code d'incitation aux investissements et dont le taux est fixé à 6% du coût de l'investissement.

Cette prime est portée à :

- 14% du coût de l'investissement, fonds de roulement exclu, pour les projets éligibles au bénéfice des avantages prévus par l'article 24 du code d'incitation aux investissements et implantés dans le

premier groupe des zones d'encouragement au développement régional prévu par l'article 23 (nouveau) du code d'incitation aux investissements,

- 21% du coût de l'investissement, fonds de roulement exclu, pour les projets éligibles au bénéfice des avantages prévus par l'article 24 du code d'incitation aux investissements et implantés dans le deuxième groupe des zones d'encouragement au développement régional prévu par l'article 23 (nouveau) du code d'incitation aux investissements,

- 25% du coût de l'investissement, fonds de roulement exclu, pour les projets éligibles au bénéfice des avantages prévus par l'article 24 du code d'incitation aux investissements et implantés dans les zones d'encouragement du développement régional prioritaires prévues par l'article 23 (nouveau) du code d'incitation aux investissements.

La dotation remboursable leur est accordée selon le schéma ci-après :

- 90% des fonds propres pour la part de l'investissement qui ne dépasse pas 10 mille dinars à condition de justifier d'un apport personnel en numéraire ne devant pas être inférieur à 10% des fonds propres sus-indiqués,

- 80% des fonds propres additionnels afférents à la part de l'investissement supérieur à 10 mille dinars et ne dépassant pas 50 mille dinars à condition de justifier d'un apport personnel en numéraire ne devant pas être inférieur à 20% des fonds propres additionnels sus-indiqués,

- 60% des fonds propres additionnels afférents à la part de l'investissement supérieur à 50 mille dinars à condition de justifier d'un apport personnel en numéraire ne devant pas être inférieur à 40% des fonds propres additionnels sus-indiqués.

Les avantages accordés en faveur des petites entreprises et petits métiers sont imputés sur le Fonds national de promotion de l'artisanat et des petits métiers ouvert auprès de la Banque centrale de Tunisie. Ils sont octroyés dans le cadre des conventions conclues entre le Ministre des finances et un ou plusieurs établissements bancaires.

(Décret n°2008-388 du 11 février 2008 paru au JORT n°15 du 19 février 2008).

3- Simplification des procédures de lancement des projets et de création des entreprises

Au niveau de chaque ministère, il a été décidé de fixer, par arrêtés publiés au JORT, les listes des prestations administratives fournies par les différents services publics ainsi que les procédures à suivre et les pièces administratives exigées pour l'obtention desdites prestations. Ces arrêtés seront, à leur tour, diffusés et actualisés sur les sites web relevant des structures concernées. En outre, chaque service de l'Etat, des collectivités locales ou des établissements et entreprises publics doit délivrer un récépissé justifiant le dépôt des demandes, de dossiers ou de déclarations et fixer des délais pour le bénéfice des services demandés à l'administration. En outre, la liste des services publics de base a été publiée au JORT et a concerné les services relatifs aux raccordements aux

réseaux de l'électricité et du gaz, d'eau potable, d'assainissement et de l'information et de la communication.

(Décrets n°2008-344 et 2008-345 du 11 février 2008 parus au JORT n°14 du 15 février 2008).

4 - Encouragement au développement régional

Suite à la nouvelle redistribution des zones d'encouragement régional décidée dans le cadre de la loi sur l'encouragement de l'initiative économique, un décret a été publié au Journal Officiel de la République Tunisienne fixant les listes respectives.

Rappelons que les activités industrielles, de l'artisanat et quelques activités de services sont réparties en trois groupes (zones d'encouragement au développement régional dans les secteurs de l'industrie, l'artisanat et de quelques activités de services et zones prioritaires) dont chacun bénéficie d'incitations fiscales respectives.

(Décret n°2008-387 du 11 février 2008 paru au JORT n°15 du 19 février 2008).

5 - Encouragement des investisseurs appartenant aux familles nécessiteuses

Les nouveaux promoteurs dans les activités agricoles et de pêche de la catégorie (A) issus de ces familles qui ne peuvent pas justifier de l'apport en numéraire exigé pour le financement de leurs projets, peuvent bénéficier d'une dotation remboursable représentant 30% de l'autofinancement requis sans intérêts pour une durée maximale de douze ans dont cinq ans de délai de grâce.

Dans le même contexte, une dotation remboursable représentant 100% des fonds propres est octroyée aux investisseurs dans les petites entreprises et petits métiers. Ladite dotation est accordée sans intérêts et elle est remboursable dans un délai maximum de onze ans dont une période de grâce ne dépassant pas la période de remboursement des crédits d'investissements contractés auprès des banques pour la réalisation du projet.

Pour les deux catégories d'investisseurs, une attestation délivrée, à cet effet, par le Ministère chargé des Affaires sociales est exigée.

(Articles 4 et 21 décret n° 2008-388 du 11 février 2008, paru au JORT n°15 du 19 février 2008).

B – IMPLICATION DE NOUVEAUX INTERVENANTS DANS LA GESTION DU FOPRODI

Les sociétés d'investissement à capital risque ainsi que les gestionnaires des Fonds communs de placement à risque et les dépositaires sont, désormais, habilités à gérer le FOPRODI et ce, outre les établissements de crédit qui se sont vus confiés cette tâche depuis la création de ce fonds en 1973. Ladite gestion sera assurée en vertu d'une convention à conclure entre le Ministre des Finances, d'une part, et l'établissement concerné, d'autre part, et précisera, notamment les procédures d'étude et de présentation des projets faisant appel au concours du FOPRODI, les modalités de déblocage des fonds à accorder par ledit fonds et les garanties à prendre en sûreté de remboursement de ces fonds.

(Décret n°2008-386 du 11 février 2008 paru au JORT n°15 du 19 février 2008).

C - FIXATION DES CONDITIONS DE CONVERSION DES COMPTES D'EPARGNE DES PERSONNES PHYSIQUES EN COMPTES EPARGNE POUR L'INVESTISSEMENT

Conformément à l'article 17 de la loi n°2007-69 relative à l'initiative économique, toute personne physique titulaire d'un compte épargne-logement, d'un compte épargne-études ou d'un compte épargne en actions peut le convertir en compte épargne pour l'investissement sans être tenue de restituer les avantages obtenus au titre du compte initial. La banque ou l'intermédiaire en bourse procède directement au virement, partiellement ou totalement, des montants au compte d'épargne pour l'investissement. Ladite conversion s'effectue auprès de la même banque et le nouveau compte reste ouvert auprès de celle-ci jusqu'à l'emploi des montants qui y sont déposés. Pour les comptes épargne en actions, le virement concerne le produit de cession des valeurs mobilières. Il convient de rappeler que les comptes d'épargne pour l'investissement ont pour objet de recevoir les dépôts des personnes physiques en vue de la réalisation de nouveaux projets individuels par le titulaire du compte ou par ces enfants.

(Décret n°2008-384 du 11 février 2008 paru au JORT n°15 du 19 février 2008).

III - MESURES EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE

1 - Relèvement des montants des crédits complémentaires de cultures saisonnières

Pour la campagne céréalière 2007-2008, le montant des crédits complémentaires au titre des cultures saisonnières destinés à la fertilisation d'appoint et au traitement fongique est relevé à 88 dinars par hectare pour les céréales en irrigué et les céréales en sec de la zone I, et à 76 dinars par hectare pour les céréales en sec de la zone II contre 81 dinars par hectare pour les deux premières catégories et 71 dinars par hectare pour la troisième catégorie. Quant aux échéances de remboursement, elles sont fixées au 31 août 2008. Notons que pour la campagne précédente, ces montants ont été maintenus inchangés.

(Note de la BCT aux banques n°2008-09 du 19 mars 2008).

2 - Organisation de l'activité de conditionnement des fruits et légumes

Afin de garantir la qualité du produit final et le respect des normes environnementales, un cahier des charges est, désormais, exigé en matière de conditionnement des dattes, des fruits et légumes frais. Le contrôle de la conformité des stations de conditionnement de ces produits audit cahier des charges est effectué par une commission de contrôle technique créée, à cet effet et composée de 10 membres représentant différents ministères.

(Arrêté du Ministre de l'industrie, de l'énergie et de petites et moyennes entreprises du 4 février 2008 paru au JORT n°12 du 8 février 2008).

PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES

(en MDT, sauf indication contraire)

Désignation	Trois premiers mois			Variations en %	
	2006	2007	2008	<u>2007</u> 2006	<u>2008</u> 2007
Intentions d'investissement	755,4	790,8	1076,0	4,7	36,1
- Industries manufacturières	538,7	608,6	831,4	13,0	36,6
- Services marchands (autres que le tourisme)	216,7	182,2	244,6	-15,9	34,2
Indice de la production industrielle (base 100 en 2000)(1)	107,9	119,6	129,4	10,8	8,2
Dont : Industries manufacturières	110,8	122,3	135,8	10,4	11,0
Balance commerciale					
- Exportations totales FOB	3732,4	4786,2	5820,9	28,2	21,6
- Importations totales CAF	4375,4	5551,4	6824,1	26,9	22,9
- Déficit commercial hors énergie FOB-CAF (2)	423,4	818,9	509,7	395,5	-309,2
- Déficit commercial global FOB-CAF (2)	643,0	765,2	1003,2	122,2	238,0
- Taux de couverture global FOB-CAF (%)	85,3	86,2	85,3	0,9 point	-0,9 point
Hausse des prix à la consommation					
- Glissement depuis le début de l'année (%)	0,7	0,1	0,6		
- En termes de moyennes mensuelles (%)	4,3	2,5	5,8		
Tourisme					
- Entrées de non-résidents (1000 personnes)	976	1037	1101	6,3	6,2
- Nuitées globales (1000 unités)	4353	4535	4646	4,2	2,4

(1) A fin février de chaque année.

(2) Variations exprimées en millions de dinars.

PRINCIPAUX INDICATEURS MONETAIRES ET DE FINANCES EXTERIEURES⁽¹⁾

(En MDT sauf indication contraire)

Désignation	Mars		Variations en %	
	2007	2008	<u>Mars. 2007</u> Déc. 2006	<u>Mars. 2008</u> Déc. 2007
PRINCIPAUX AGREGATS MONETAIRES (SYSTEME FINANCIER) (2)				
Agrégat M4	27286	30877	1,9	2,5
Masse monétaire (M3)	27063	30678	1,9	2,8
Créances nettes sur l'extérieur (3)	6644	8029	-232,0	222,0
Crédits intérieurs	32169	34834	2,7	1,4
Créances nettes sur l'Etat (3)	5455	5620	290,0	-54,0
dont : - Bons du Trésor (3)	2249	2355	123,0	-10,0
- Compte courant du Trésor (3)	494	549	50,0	226,0
Concours à l'économie	26714	29214	2,1	1,8
INDICATEURS DE PAIEMENTS EXTERIEURS (2)				
Recettes touristiques (4)	462	502	4,9	8,6
Revenus du travail en espèces (4)	340	372	14,8	9,4
Service de la dette (4)	620	545	-42,7	-12,1
Solde courant (3) (4)	-249	-346	70	-97
Solde de la Balance générale des paiements (3) (4)	-240	139	405	379
TAUX DE CHANGE (en dinar) (5)				
1 dollar des Etats-Unis	1,3031	1,1488	0,5	-5,9
1 euro	1,7359	1,8136	1,6	0,9
1000 yens japonais	10,9229	11,5916	0,6	6,9
1 livre sterling	2,5276	2,2825	-0,9	-6,3
10 dirhams marocains	1,5435	1,5837	1,0	0,0

(1) Chiffres de fin de période pour les statistiques monétaires

et cumulés depuis le début de l'année pour les paiements extérieurs.

(2) Données provisoires arrêtées au 30 Mars 2008 pour les agrégats monétaires.

(3) Les Variations sont exprimées en millions de dinars.

(4) Variations par rapport à la même période de l'année précédente.

(5) Cours moyens du marché interbancaire en fin de période.